

Schéma de Cohérence Territoriale

SCoT de MACS

Evaluation

Analyse des résultats de l'application du SCoT
27 février 2020

Sommaire

| | |
|--|------------|
| Rappel réglementaire | 3 |
| Mode d'emploi | 4 |
| Méthodologie d'évaluation | 4 |
| Limites de l'évaluation | 9 |
| Limites des sources | 10 |
| Thématiques | |
| Démographie | 13 |
| Consommation de l'espace | 20 |
| Logement | 28 |
| Equipements | 37 |
| Agriculture et paysages | 42 |
| Eau | 49 |
| Déchets | 64 |
| Energie | 70 |
| Economie et commerce | 76 |
| Mobilité | 89 |
| Bilan de l'évaluation | 98 |
| Rappels | 99 |
| Synthèse des fiches thématiques | 100 |
| Evaluation des thématiques | 102 |
| Evolution du SCoT au regard du bilan de son évaluation | 105 |
| <i>Annexes</i> | <i>106</i> |



Rappels réglementaires

L'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue un exercice réglementaire à mener 6 ans au plus tard après l'approbation du document d'urbanisme. Le SCoT de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a été approuvé le 4 mars 2014. Il doit ainsi être évalué avant le 4 mars 2020.

Code de l'urbanisme, article L 143-28 - Evaluation du schéma de cohérence territoriale

Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

Evaluation du SCoT – Mode d’emploi

Méthodologie d’évaluation du document

Il est proposé une grille de lecture commune pour l’ensemble des orientations retenues par le SCoT. L’évaluation s’appuie sur une orientation inscrite dans le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) du document. Elle est ensuite abordée autour de 10 thématiques, regroupant les 4 chapitres du Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO), le premier étant un rappel réglementaire.

| Chapitre du DOO | Fiches thématiques | N° |
|--|--|----|
| Chapitre 2 : Objectifs et principes de la politique de l’urbanisme et de l’aménagement | Démographie | |
| Chapitre 3 : Objectifs et principes pour la protection des espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains | Agriculture et paysages Eau Déchets Energie | |
| Chapitre 4 : Objectifs et principes pour un développement urbain maîtrisé | Démographie Consommation de l’espace Logement Mobilité Equipements | |
| Chapitre 5 : Objectifs et principes relatifs au développement des activités économiques | Economie et commerce | |

Chaque fiche est construite selon la même trame :

- Une matrice présentant les objectifs stratégiques, les éléments du DOO et les indicateurs,
- L’analyse des indicateurs (1 page par indicateur),
- L’évaluation avec une appréciation pour chaque éléments du DOO.

Evaluation du SCoT – Mode d'emploi

Méthodologie d'évaluation du document

Afin de faciliter l'approche et la lecture de l'évaluation et clarifier les champs évalués par rapport aux contenus inscrits dans l'ensemble du document, chaque thématique fait l'objet du même traitement : une matrice, une analyse des indicateurs, une présentation de chaque indication et une évaluation de la thématique.

MATRICE

Objectif stratégique : → **il s'agit d'un objectif stratégique inscrit dans le PADD**

Traduction dans le DOO : → « *ce que dit le DOO* »

P , R → N°
prescription
et/ou
recommandation
concernées

Moyen mis en œuvre dans le DOO

Indicateur

Evaluation du SCoT – Mode d’emploi

Méthodologie d’évaluation du document

ANALYSE DES INDICATEURS

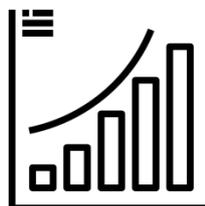
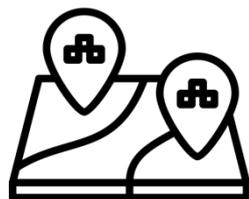
| Indicateur | Description | Source(s) |
|------------|--|-----------|
| Indicateur | Description sommaire de l’indicateur et des conditions d’utilisation enregistrées lors de l’exercice d’analyse. Certains indicateurs initialement proposés dans le document ont subi une nécessaire évolution afin de mieux prendre en compte les réalités observées. Sont ainsi parfois détaillées les caractéristiques, les biais ou les limites de l’indicateur et de la source de données utilisée pour l’analyse. | |

Evaluation du SCoT – Mode d'emploi

Méthodologie d'évaluation du document

Indicateur

| | |
|-----------------|--|
| P , R | Rappel des objectifs et des cibles de la prescription et/ou de la recommandation |
| <i>Remarque</i> | Eventuelle ou précision |



Carte ou
graphique

Source précisée

Commentaire éclairant les éléments présentés.

Evaluation du SCoT – Mode d'emploi

Méthodologie d'évaluation du document

EVALUATION

Objectif stratégique : → **il s'agit d'un objectif stratégique inscrit dans le PADD.**

Traduction dans le DOO : → « *ce que dit le DOO* »

| |
|--------------|
| Excellent |
| Satisfaisant |
| Limité |
| Insuffisant |
| Non évalué |

Il s'agit d'exposer les raisons du choix de l'évaluation retenue. Elle apporte parfois un commentaire permettant d'apprécier le niveau d'avancée ou de retard de la situation observée.

Rappel de ou des indicateurs



5 niveaux d'évaluation possibles à l'analyse de l'indicateur. Le niveau non évalué correspond à des indicateurs soit indisponibles ou insuffisamment précis pour apporter un éclairage sur la situation analysée et à évaluer.



Lorsque cela le nécessite, un commentaire de synthèse est proposé afin d'apporter une analyse générale de la thématique observée.

Evaluation du SCoT – Mode d’emploi

Méthodologie d’évaluation du document

Limites de l’évaluation

Lors de la rédaction du SCoT, un certain nombre d’indicateurs ont été formulés visant à suivre les effets de l’application des dispositions du document sur le territoire. En confrontant ces indicateurs à la réalité du terrain, il s’est avéré que certains d’entre eux ne permettent pas d’apporter une vision éclairée des situations observées. En effet, certains souffrent d’une formulation inadaptée. Ils peuvent être aussi parfois trop complexes pour permettre une exploitation et une évaluation claire. Par ailleurs, les données ne permettent pas de tirer quelconque enseignement du fait de leur manque d’antériorité.

Il est à relever enfin que des indicateurs présents dans le document ne sont pas toujours en relation avec les prescriptions et/ou recommandations inscrites dans le DOO, mais viennent compléter l’analyse afin de consolider l’évaluation du document.

Par ailleurs, toutes les dispositions du SCoT n’ont pas toujours été transcrites dans les PLU révisés depuis l’entrée en vigueur de ce document. Ainsi, un certain nombre de prescriptions/recommandations ne sont pas mesurables à ce jour.

De la même manière, certaines prescriptions/recommandations n’entraînent pas systématiquement une évaluation compte tenu du caractère qualitatif recherché, de données décevant mobilisables ou de l’absence totale de donnée.

Parallèlement, la Communauté de communes MACS s’est lancée dans l’élaboration d’un PLUi à son échelle. Ce document d’urbanisme s’inscrit dans les objectifs du SCoT. Il détaille les orientations générales du SCoT et utilise nécessairement des méthodologies qui lui sont propres. Ses travaux d’élaboration n’ont pas encore abouti. Il s’agit en effet d’un large et complexe chantier, pour lequel les acteurs sont attentifs à intégrer les limites posées par le SCoT et à poursuivre ses objectifs. Il faudra laisser encore un peu de temps à l’application de ce nouveau document d’urbanisme pour pouvoir mesurer les effets des orientations retenues dans le SCoT.

Méthodologie d'évaluation du document

Limites des sources

Les données mobilisées pour cette évaluation doivent également être questionnées pour donner une vision claire de la portée de la présente évaluation. En effet, certaines sources de données ne permettent pas d'examiner et de construire les indicateurs souhaités. De manière plus générale, il est nécessaire d'être conscient des limites qu'elles peuvent présenter.

INSEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques)

Les données sur la population sont à ce jour mis à la disposition du public annuellement avec un décalage de 3 ans (par exemple, les chiffres 2015 sont publiés au 1^{er} janvier 2018). A chaque millésime, seules une partie des communes sont effectivement recensées durant l'année, les autres données étant des estimations. Aussi, afin d'intégrer cette contrainte statistique, un pas de temps de 4 ans est utilisé afin de lisser ces estimations.

Corine Land Cover

La donnée est disponible sur plusieurs millésimes. Elle permet donc d'avoir une vision étalée des évolutions de l'occupation des sols. La base est constituée par photo-interprétation humaine d'images satellites. La nomenclature retenue, construite pour répondre à l'analyse à l'échelle européenne, est hiérarchisée en 3 niveaux, répartis en 5 postes au niveau 1, en 15 postes au niveau 2 et en 44 au niveau 3. Pour des raisons de présentation, l'analyse s'appuie sur le niveau 1.

Sit@del

La donnée utilisée est tirée de la base Sit@del2, obtenue des formulaires de permis de construire. Déclarative, cette donnée dépend donc de la manière dont sont renseignés les champs des formulaires, pouvant présenter des erreurs ou omissions de transcription dans la base. Il s'agit des données des logements commencés.

RPLS (Répertoire sur le Parc Locatif Social)

La base recense le nombre de logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux mis en location au 1^{er} janvier de l'année. Elle évolue chaque année en fonction des constructions, ventes, démolitions, changements d'usage, etc. Elle est renseignée directement par les bailleurs sociaux.

Méthodologie d'évaluation du document

RPG (Recensement Parcellaire Graphique)

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne N dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année N+1. Ces données sont liées aux déclarations faites par l'agriculteur dans le cadre des subventions de la PAC en fonction des années et ne couvrent donc pas l'ensemble du territoire.

Rapport des gestionnaires de réseaux

Les données ont été recueillies dans les rapports annuels produits par les gestionnaires de réseaux d'eaux. Sur le territoire, plusieurs modes de gestion se juxtaposent, de la régie municipale à la délégation de service public, et se coordonnent, de la production d'eau potable jusqu'au traitement des eaux usées. Deux principaux syndicats rassemblent la grande majorité des communes du périmètre du SCoT et donc de population. Il s'agit du Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA) et du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement du Marensin. Ce sont les données de ces établissements publics qui ont été utilisées.

Observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement

Les données recueillies par l'observatoire proviennent de chaque gestionnaire. Des indicateurs normés sont établis afin de permettre analyses et comparaisons à différentes échelles. Pour autant, les données des acteurs locaux de l'eau ne sont pas toutes renseignées, si bien qu'il est difficile d'utiliser tous les indicateurs disponibles et de disposer ainsi d'une vision globale.

Déplacements en transports collectifs

La SNCF – Gares & Connexion met à disposition des données de fréquentation de ses gares. Ces informations sont issues des données de billetterie pour le trafic national.

Les données Yégo sont issues des données recueillies dans les bus du réseau dont la gestion est confiée à TransLandes. Elles sont basées sur la billetterie, à savoir les validations des voyageurs à la montée aux arrêts.

Evaluation du SCoT – Mode d’emploi

Méthodologie d’évaluation du document

Bulletin Officiel des Annonces civiles et commerciales (BODACC)

Edité par la Direction de l’Information Légale et Administrative, le bulletin assure la publicité des actes enregistrés au registre du commerce et des sociétés (ventes et cessions, immatriculations, créations d’entreprises, radiations, etc.). Son suivi régulier permet de connaître l’état du monde des entreprises sur un territoire.

Système national d’identification et du répertoire des entreprises et leurs établissements (répertoire SIRENE) de l’INSEE

Répertoire géré par l’INSEE, le SIRENE suit les immatriculations et les identifications des entreprises et de leurs établissements, grâce notamment à l’attribution d’un numéro unique d’identification (SIREN). Il permet un suivi statistique compte tenu des informations économiques et juridiques qu’il rassemble.

La double investigation de ces deux outils de suivi juridique du monde économique permet d’apporter des éclairages sur l’état du tissu économique d’un territoire.

Démographie



Objectif stratégique : Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'offre de logements

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT cherche à maîtriser le rythme annuel de croissance de la population à 1,5 %, ce qui permet de contenir la population à environ 82 000 habitants en 2030 »

R36, P83
Tableaux DOO

Face à une forte attractivité, le SCoT de MACS choisit de réduire ses capacités d'accueil afin de se rapprocher d'un rythme de développement plus soutenable.

Evolution de la population

Evolution du rythme de croissance de la population

« Le SCoT vise à observer la répartition de la croissance de la population selon les polarités du territoire »

R36, P83
Tableaux DOO

Observer la croissance démographique selon les polarité du SCoT, reposant sur l'armature urbaine du territoire, le parc d'activité Atlantisud et le développement de l'offre de transport en commun existante ou à venir.

Evolution de la répartition démographique selon les polarités du SCoT

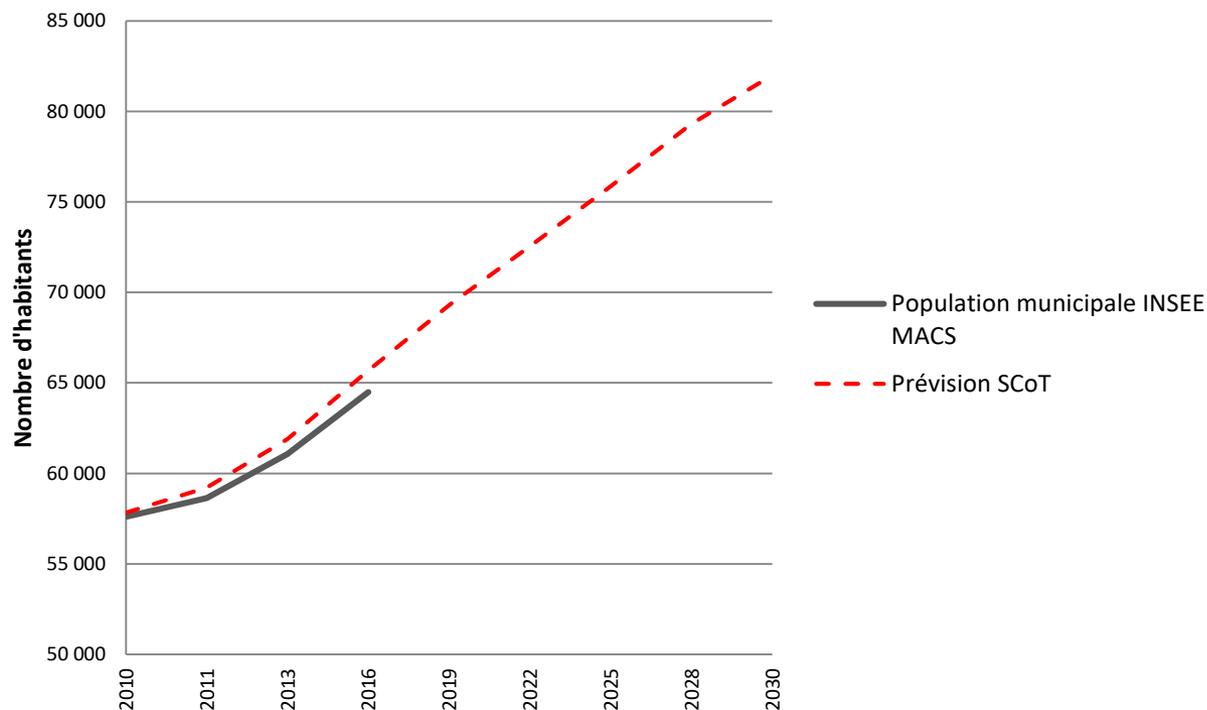
| Indicateur | Description | Source(s) |
|---|--|---------------|
| Evolution de la population | Il s'agit de suivre l'évolution de la population de MACS par les données remises à la commune par l'INSEE. Afin de prendre en compte le rythme du recensement de la population, les données utilisent 3 années afin d'avoir un millésime complètement renouveler par année observée. | INSEE |
| Evolution du rythme de croissance de la population | En plus des valeurs INSEE, les données s'appuient sur le travail initial réalisé lors de l'élaboration du SCoT. | INSEE et SCoT |
| Evolution de la répartition démographique selon les polarités du SCoT | Les données INSEE sont ventilées en fonction des choix retenus dans le SCoT | INSEE et SCoT |

R36, P83

Produire des logements en corrélation avec la croissance démographique

Remarque

Seuls 5 PLU sur 23 ont connu une révision complète depuis l'entrée en vigueur du SCoT



Source : Recensements INSEE et données SCoT

La population enregistrée en début de période, 57 596 habitants en 2010 selon l'INSEE, était proche du scénario retenu par le SCoT. La tendance générale, au-delà des chiffres par année, montre un ralentissement du rythme d'accroissement de la population, en-dessous des prévisions initiales, avec 64 493 habitants en 2016.

Il est noter que cet accroissement est presque essentiellement issu du solde migratoire.

R36, P83

Produire des logements en corrélation avec la croissance démographique

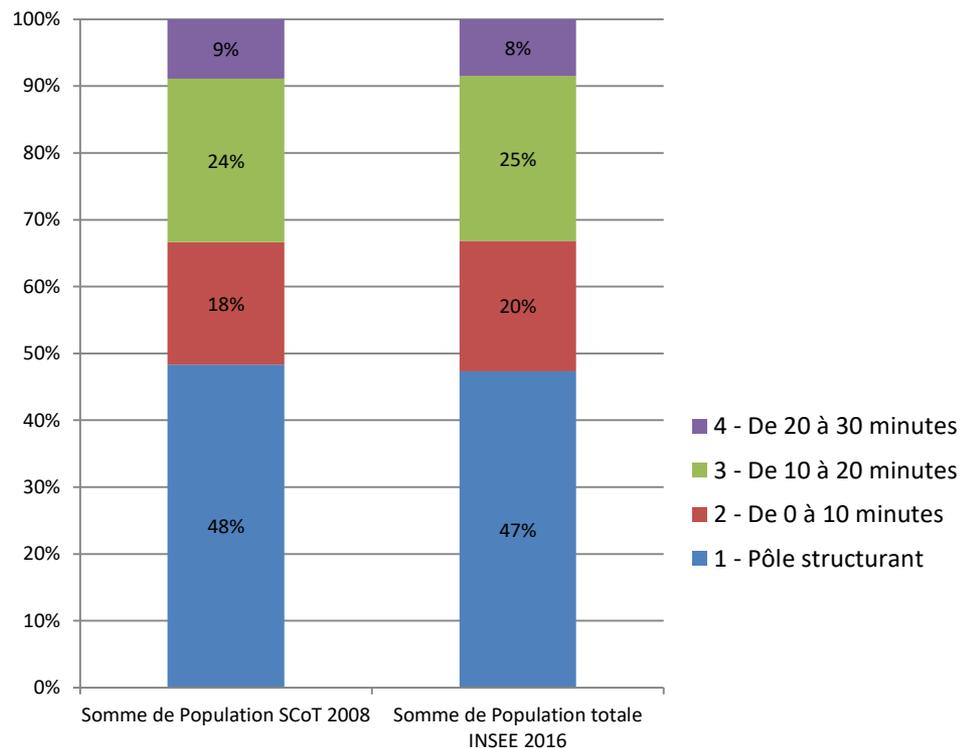
| Périodes | 1999-2008 | 2008-2014 |
|-----------------|-----------|-----------|
| SCoT de MACS | - | 2,35 % |
| INSEE – DDTM 40 | 2,22 % | 2,19 % |
| <i>Landes</i> | 1,32 % | 1,19 % |

Source : Recensements INSEE – DDTM des Landes et données SCoT

Le rythme d'évolution annuel montre une tendance générale à la baisse. Quand le SCoT envisage une évolution à 2,35% sur la période 2008-2014, l'INSEE recense un accroissement annuel de 2,19 %. Il est à rappeler que les données initiales montraient un rythme d'évolution de la population du territoire du SCoT particulièrement soutenu, s'élevant à 2,7 % par an.

R36, P83

Produire des logements en corrélation avec la croissance démographique



Source : Recensements INSEE et données SCoT

Les secteurs présentés sont ceux retenus lors de l'élaboration du document, en s'appuyant sur deux éléments, la distance par rapport au parc d'activités Atlantisud, envisagé comme secteur stratégique, et à l'armature urbaine du territoire du SCoT (pour la répartition des communes, cf. annexe 1). La répartition de la population montre une augmentation de la part des communes des secteurs 2 et 3 par rapport aux pôles structurants et aux communes du secteur 4.

Objectif stratégique : Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'offre de logements

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT cherche à maîtriser le rythme annuel de croissance de la population à 1,5 %, ce qui permet de contenir la population à environ 82 000 habitants en 2030 »

Satisfaisant

Le niveau initial de la population était supérieur au scénario retenu. Son évolution a connu un toutefois fléchissement, se rapprochant de la tendance d'un ralentissement progressif, retenue dans le SCoT.

Evolution de la population

Evolution du rythme de croissance de la population

« Le SCoT vise à observer la répartition de la croissance de la population selon les polarités du territoire »

Satisfaisant

Les communes positionnées en échelons intermédiaires semblent avoir davantage accueilli de population. Les pôles structurants maintiennent toutefois leur rang de chef de file de l'armature urbaine du territoire. En ce sens, l'armature urbaine se trouve confortée, avec une installation des populations proches des services

Evolution de la répartition démographique selon les polarités du SCoT



De manière globale, le SCoT s'inscrit dans une croissance compatible avec le scénario retenu. L'observation d'un rythme inférieur à celui initialement envisagé dans le rapport de présentation, sera à surveiller sur une durée plus longue afin de s'affranchir des inconvénients statistiques.

Consommation de l'espace



Objectif stratégique : Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'offre de logements

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT cherche à limiter la consommation de l'espace afin de contenir l'urbanisation* »

**P1, P2, P3,
P8, P60,
P83, P104
et P175**

Tableau DOO

P23, R15

Face à une forte attractivité, le SCoT de MACS choisit de réduire ses capacités d'accueil afin de se rapprocher d'un rythme de développement plus soutenable.

Les espaces proches du rivage pourront accueillir une urbanisation limitée. C'est essentiellement en termes de surface construite projetée que ce caractère limité est apprécié.

Evolution du mode d'occupation
de l'espace

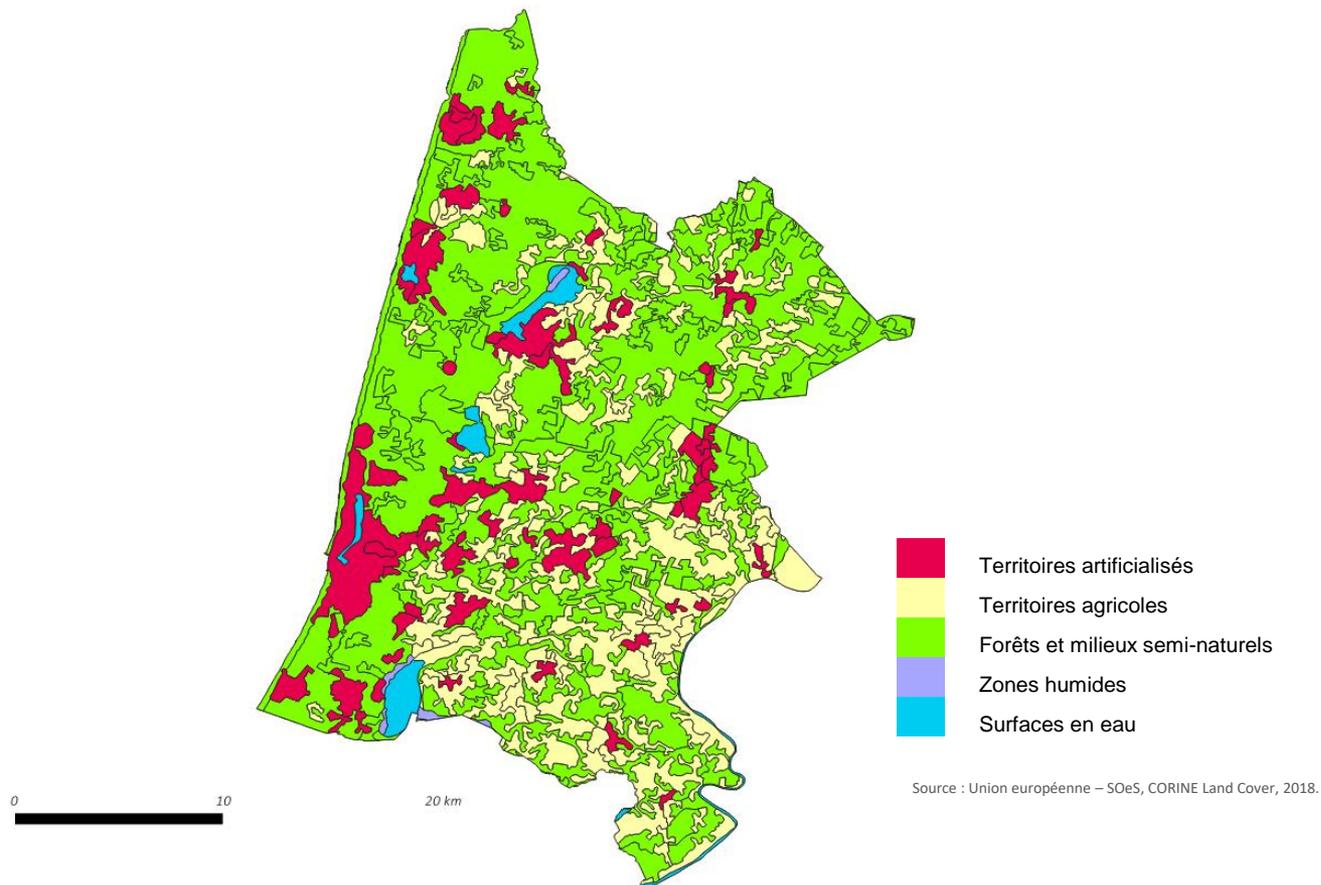
Evolution de la tâche urbaine

Evolution de l'extension de
l'urbanisation dans les espaces
proches du rivage

| Indicateur | Description | Source(s) |
|---|--|------------------------------|
| Evolution du mode d'occupation de l'espace | Sur la base des 5 postes du niveau 1, compte tenu de la disponibilité des données, il est possible d'analyser l'évolution de l'occupation de l'espace au-delà d'une décennie, de 2006 à 2018. | CLC 2006, 2012 et 2018 |
| Evolutions de la tâche urbaine | Sur la base de données de niveau 1, il est possible de regarder l'évolution de la tâche urbaine sur deux période, de 2006 à 2012 et de 2012 à 2018. il s'agit plus précisément des terres artificialisées selon l'interprétation de Corine Land Cover. | CLC 2006, 2012 et 2018 |
| Evolution de l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage | Les données de niveau 1 sont recoupées avec la délimitation de la disposition réglementaire retenue des Espaces Proches du Rivage (EPR), disposition en application de la loi Littoral. | CLC 2006, 2012, 2018 et SCoT |

P1, P2, P3, P8, P60, P83

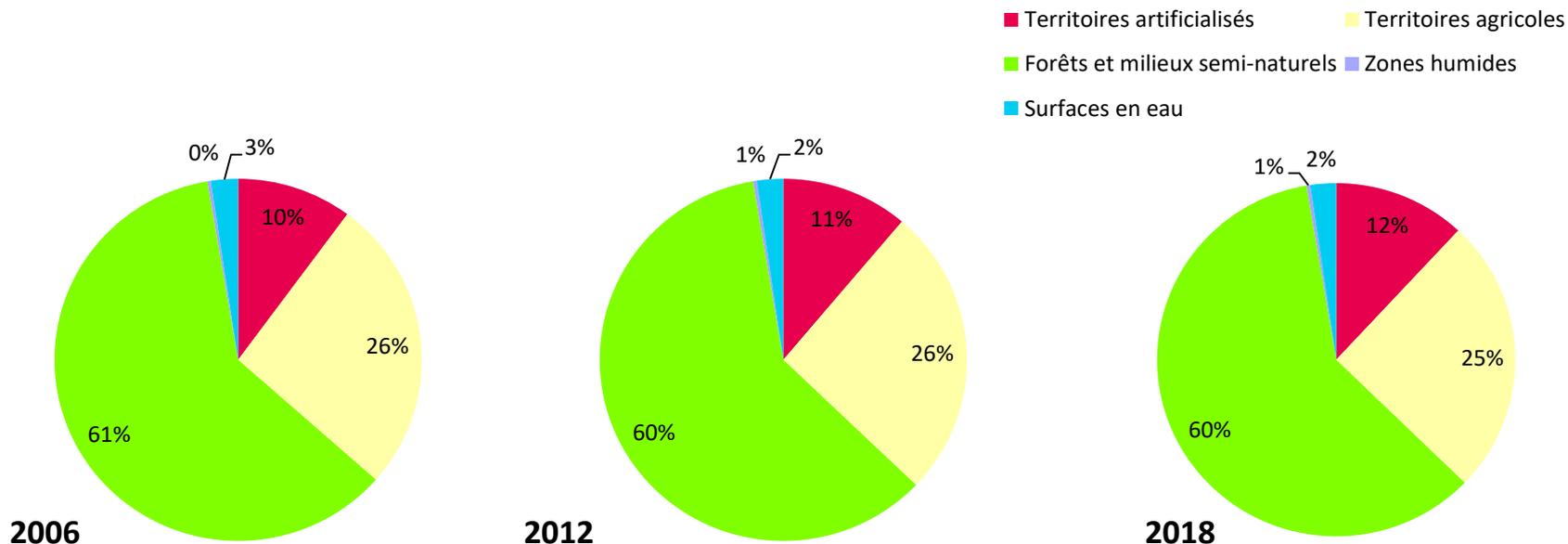
Limiter les capacités d'accueil du territoire afin de contenir l'urbanisation



Un jeu de données réactualisé de l'occupation de l'espace (OCS à Grande Echelle 2000 – 2009 – PIGMA) n'est pas encore disponible à ce jour. Sont présentées ici les données accessibles de Corine Land Cover (CLC) 2018. Elles confirment l'attractivité du littoral des activités humaines, tout en conservant un caractère naturel au territoire.

P1, P2, P3, P8, P60, P83

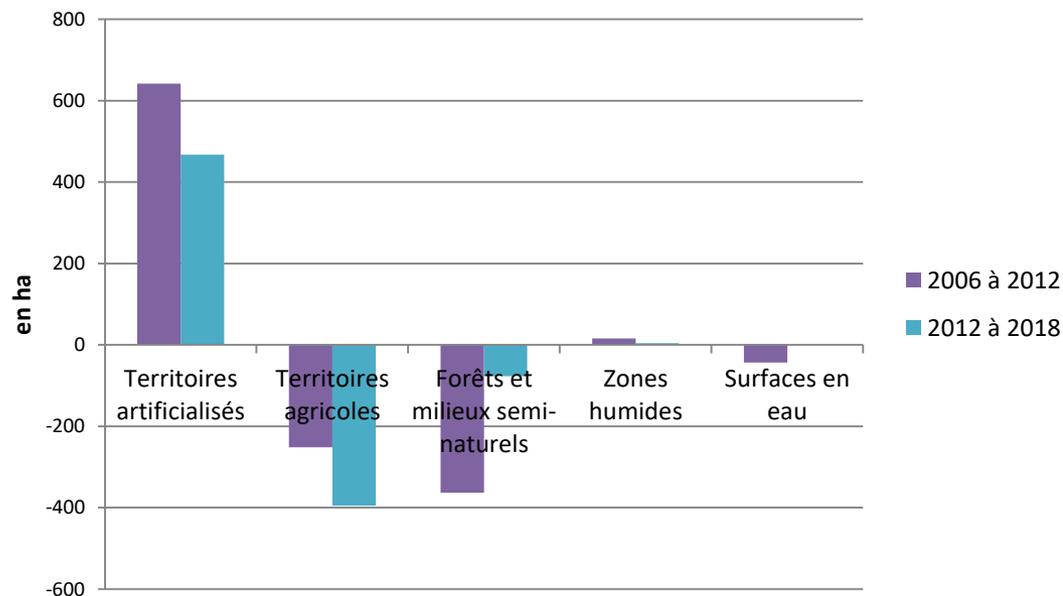
Limiter les capacités d'accueil du territoire afin de contenir l'urbanisation



Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2006, 2012 et 2018

L'évolution du mode d'occupation confirme l'attractivité du territoire. Les parties artificialisées ont tendance à augmenter sur la période. Pour autant, les espaces naturels demeurent très fortement représentés. Il est à noter la prise en compte des zones humides dans les observations de Corine Land Cover, et la légère érosion des territoires agricoles, à cette échelle.

| | | |
|--|---|-----------------|
| P1, P2, P3, P8, P83, P104, P175 | limiter les capacités d'accueil du territoire afin de contenir l'urbanisation | |
| <i>Evolution</i> | Entre 2006-2012 | Entre 2012-2018 |
| | 10,32 % | 6,81 % |



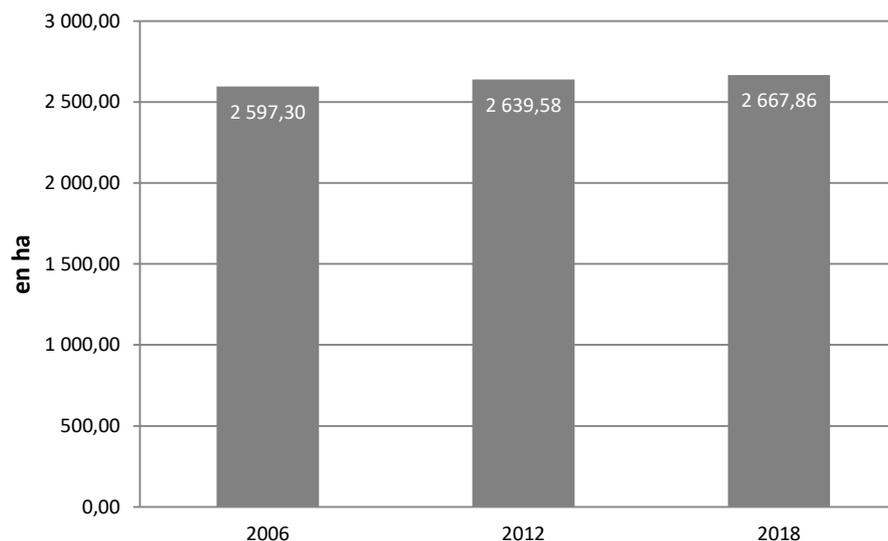
Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2006,2012 et 2018

Le rythme d'artificialisation a ralenti entre 2012 et 2018 par rapport à la période précédente.

Il est à noter que la diminution des forêts et milieux semi-naturels a elle aussi, fortement ralenti. En revanche, elle a augmenté pour les terres agricoles. Pour autant, il semble difficile de lier ces diminutions à la seule artificialisation. En effet, des terres agricoles ont aussi pu être considérées dans l'interprétation comme des milieux semi-naturels (pour les friches par exemple).

Evolution de l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage

| P23, R15 | limiter les capacités d'accueil du territoire afin de contenir l'urbanisation | |
|------------------|---|-----------------|
| <i>Evolution</i> | Entre 2006-2012 | Entre 2012-2018 |
| | 1,63 % | 1,07 % |



Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2006, 2012 et 2018 - SCoT

Le rythme d'évolution des terres artificialisées, telles que relevées dans la base CLC, a connu un ralentissement durant la dernière période. Pour rappel, le SCoT est entré en vigueur depuis 2014. elles demeurent toujours supérieures à 2 500 ha.

Objectif stratégique : Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'offre de logements

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT cherche à limiter la consommation de l'espace afin de contenir l'urbanisation »

Satisfaisant

L'évolution de la répartition de l'occupation de l'espace montre une augmentation modérée de l'artificialisation des sols sur la période.

Toutefois, compte tenu du manque de données, il est difficile de la mesurer par rapport aux analyses initiales produites dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Il est à relever une prise en compte des zones humides dans les données Corine Land Cover, démontrant un intérêt certain pour les espaces naturel d'une part, mais également un maintien des espaces dédiés à l'agriculture, d'autre part.

A noter enfin, que la sylviculture, bien présente sur le territoire, et mise en avant dans le SCoT, entre dans la catégorie des espaces forestiers.

Satisfaisant

Le rythme d'artificialisation a ralenti entre 2012 et 2018 par rapport à la période de 2006 à 2012.

Satisfaisant

Le ralentissement du rythme de l'évolution des terres artificialisées peut être rapprochée de l'entrée en vigueur du SCoT.

Evolution du mode d'occupation de l'espace

Superficie de la tâche urbaine

Evolution de l'extension de l'urbanisation

Evolution de l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage



La consommation de l'espace a évolué de manière relativement contenue durant la période. Elle remplit à ce jour le scénario retenu par le SCoT, mais son contrôle devra être poursuivi.

Logement



Objectif stratégique : Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'offre de logements

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT favorise la densification de certains secteurs déjà urbanisés ainsi que des secteurs d'extension urbaine »

P55, R36

Le SCoT vise à orienter l'élaboration des PLU communaux, notamment dans leur Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), en faveur d'une densification adaptée à chaque secteur (selon la forme urbaine attendue).

Nombre de total logements

Evolution de la densité des logements

« Le SCoT cherche à diversifier l'offre de logements, par un renforcement de la mixité sociale. »

P55, R36

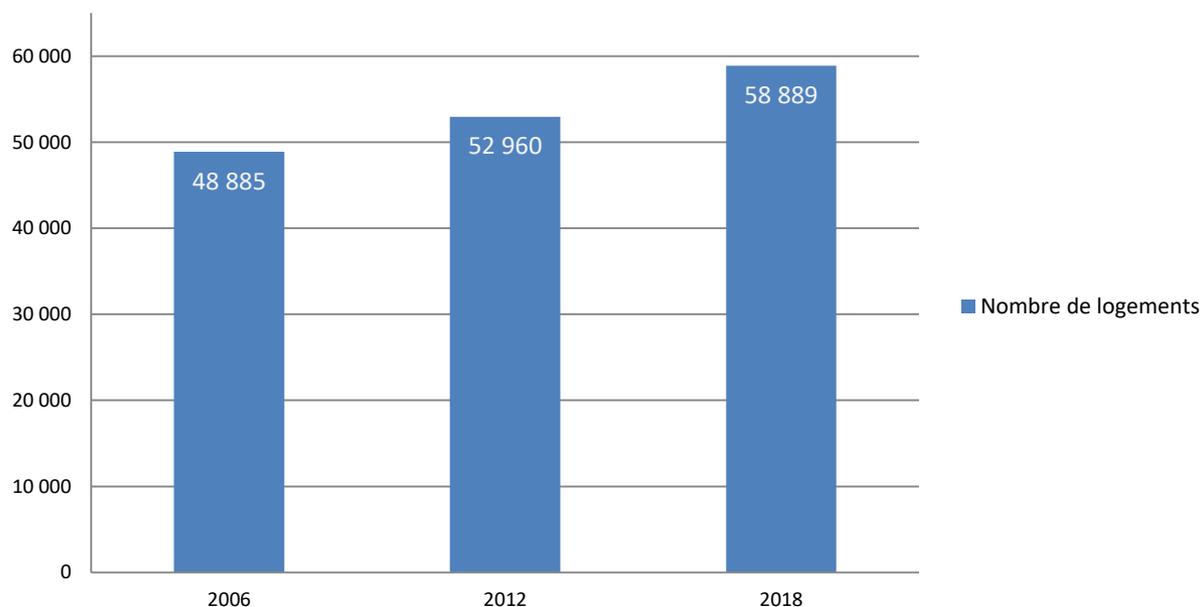
Le SCoT met en œuvre des règles de mixité sociale et mobilise des outils dans les documents d'urbanisme communaux.

Nombre de logements locatifs sociaux

Nombre de logements locatifs sociaux par polarité

| Indicateur | Description | Source(s) |
|---|--|---|
| Nombre de total logements | L'analyse s'appuie sur les données logement de l'INSEE. Le millésime 2018 n'étant pas encore disponible, il a été reconstitué grâce aux données Sit@del 2016, 2017 et 2018. | INSEE 2006, 2012 et 2015, Sit@del 2016-2018 |
| Evolution de la densité des logements | Reprenant les données de l'indicateur précédent, l'indicateur réutilise également les données Corine Land Cover pour une cohérence d'analyse avec l'approche spatiale. Seules les « zones urbanisées » sont utilisées. L'inconvénient réside dans le fait que ce ne sont pas uniquement les espaces dédiés à l'habitat. La donnée n'est pas à reprendre en brut, mais fait apparaître une tendance générale. | INSEE, Sit@del, et PLH de MACS |
| Nombre de logements locatifs sociaux | Recensement des logements locatifs sociaux conventionnés. | RPLS |
| Nombre de logements locatifs sociaux par polarité | Recensement des logements locatifs sociaux conventionnés répartis selon les caractéristiques retenues dans le SCOT. | RPLS et données SCOT |

| | | |
|-------------------------------------|---|--------------------|
| P55, R36 | Densifier l'urbanisation dans les espaces déjà urbanisés et dans les secteurs d'extension de l'urbanisation | |
| <i>Evolution de la construction</i> | Entre 2006 et 2012 | Entre 2012 et 2018 |
| <i>Pourcentage d'évolution</i> | 8% | 11% |



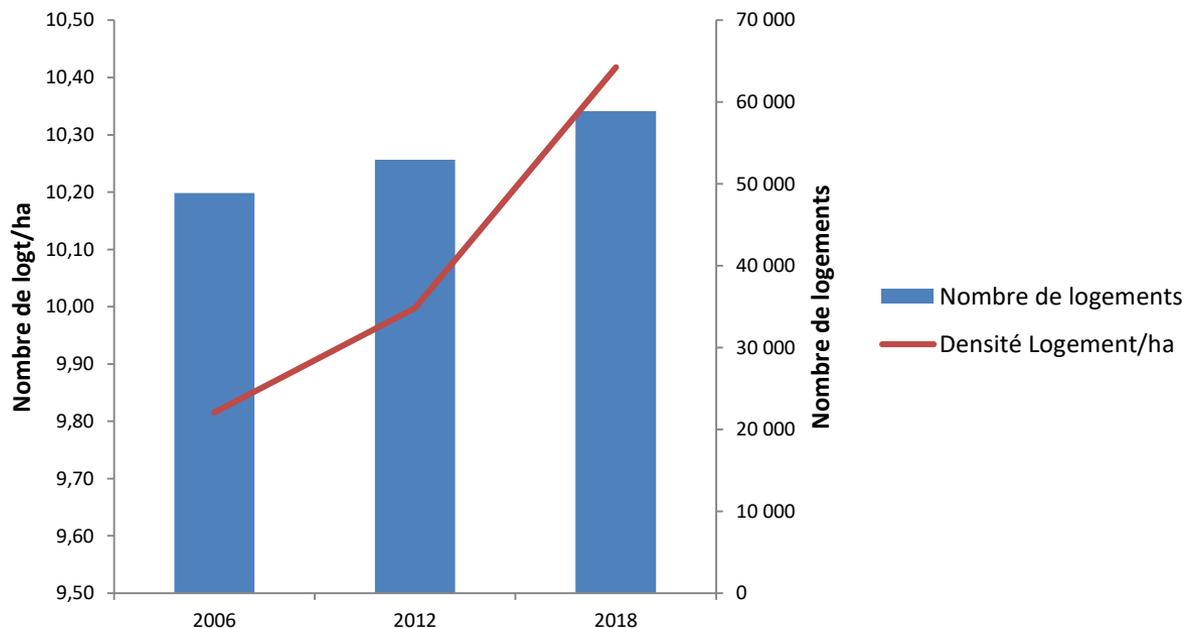
Source : INSEE, Sit@del et PLH de MACS

Le nombre total de logement continue sa progression. Le rythme de construction a même progressé entre 2012 et 2018, en relation avec les augmentations de population déjà observées.

Les données INSEE montrent en outre que cette augmentation est portée par les résidences principales puisque leur part a progressé de 2011 à 2016 (de 49,7 % à 51,3 %) mais également que tension du marché est bien réelle, avec un taux de vacance inférieur à 4 %.

P55, R36

Densifier l'urbanisation dans les espaces déjà urbanisés et dans les secteurs d'extension de l'urbanisation



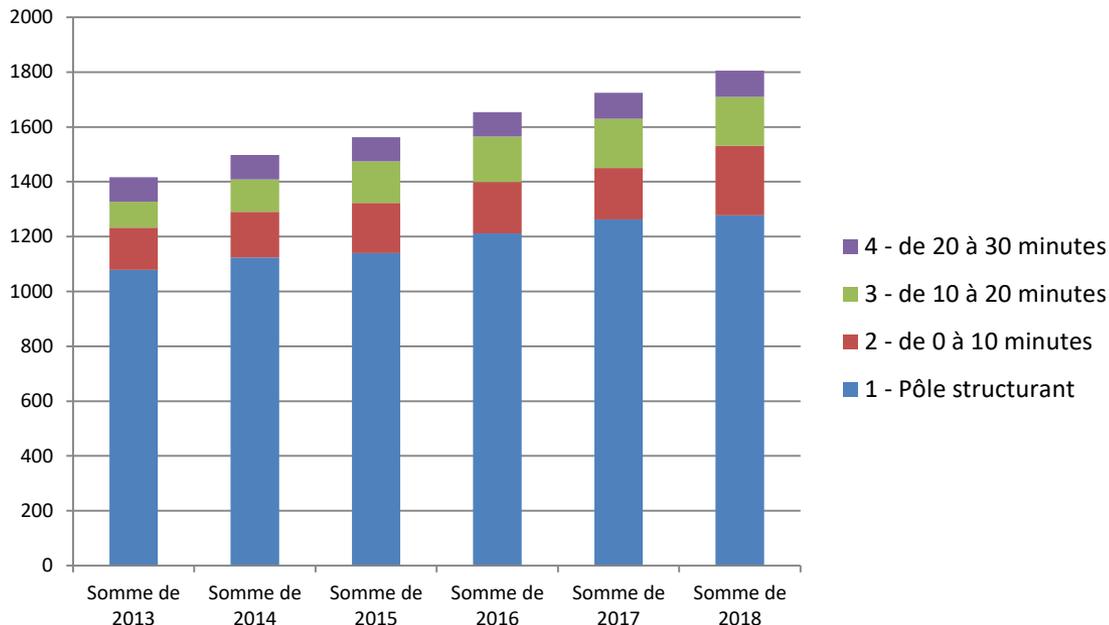
Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2006, 2012 et 2018, INSEE, Sit@del et PLH de MACS

Malgré un nombre total de logement en progression, la densité de logements augmente et s'est même accélérée durant la période 2012-2018.

A noter : la donnée sur la densité (logt/ha) est à appréhender **sur sa tendance et non en brut**. En effet, les données mobilisables reposent sur les « zones urbanisés » hors « zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication » issues de Corine Land Cover, pour lesquelles l'interprétation peut être biaisée. De même, les données sur le logement proviennent de l'INSEE, augmentées de Sit@del et du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur de MACS, afin de reconstituer une donnée actualisée à 2018.

P55, R36

Favoriser la mixité sociale et la production de logements à vocation sociale



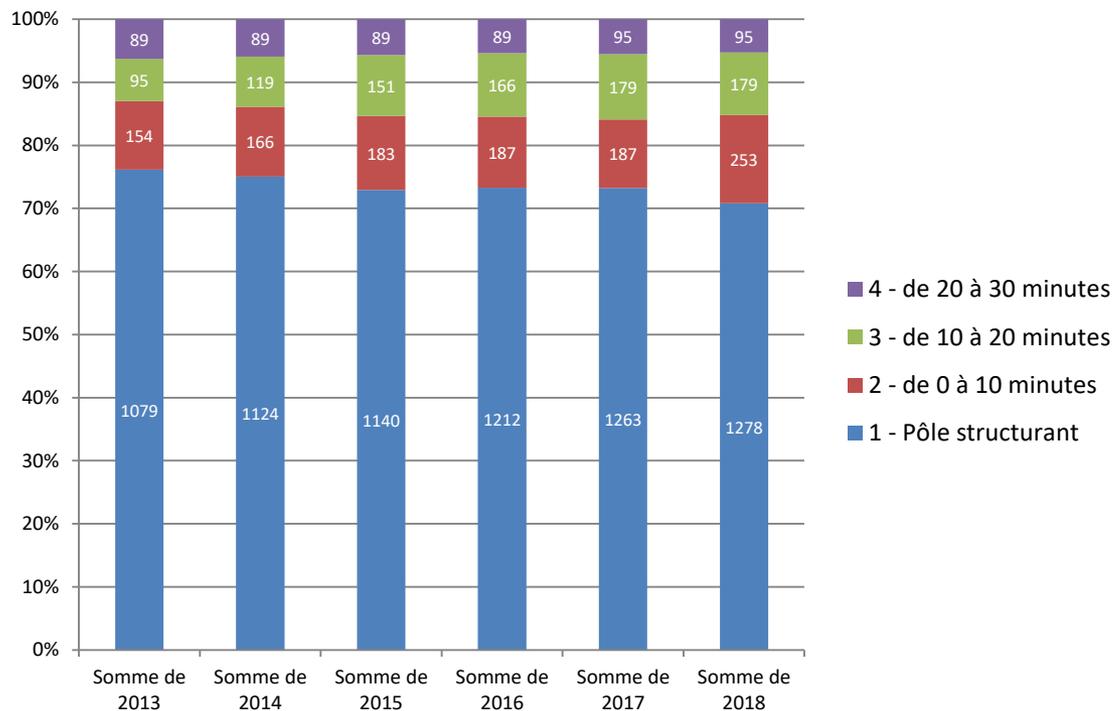
Sources : RPLS, SCoT et PLH de MACS

Pour rappel, la répartition des communes est issue du SCoT (cf. annexe 1), selon l'armature urbaine et la distance par rapport au parc d'activités Atlantisud.

Le SCoT englobe dans le logement social, le logement locatif social mais aussi les logements en accession sociale à la propriété (PSLA, prix préférentiels des lotissements communaux). Sont ici recensés les logements locatifs sociaux, qui connaissent un accroissement manifeste depuis 2013. La production de logements locatifs sociaux constitue un objectif fort du Programme Local de l'Habitat (PLH) au regard de la situation particulièrement tendue du marché immobilier local. Il fait figure de référence, davantage que l'acceptation plus large retenue initialement dans le SCoT.

P55, R36

Favoriser la mixité sociale et la production de logements à vocation sociale



Sources : RPLS, SCot et PLH de MACS

La répartition des logements locatifs sociaux accompagne l'armature urbaine du territoire. Il à remarquer que les communes du secteur 2 connaissent une augmentation relative par rapport aux autres. Pour autant, cette évolution ne remet pas en question l'articulation territoriale reposant sur les pôles structurants de la communauté de communes. Pour la répartition des communes, cf. annexe 1.

Objectif stratégique : Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'offre de logements

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT favorise la densification de certains secteurs déjà urbanisés ainsi que des secteurs d'extension urbaine* »

Limité

Le nombre de logements progresse sur le territoire du SCoT avec une accélération du rythme de construction sur la période globale depuis 2006. Ce pas de temps permet d'inclure la période d'élaboration du SCoT et l'année 2008 en référence. Pour autant, dans le cadre du PLH de MACS (2016), les dernières données observées sur une période plus courte (2016-2018) montrent un réel ralentissement.

Nombre de total logements

Satisfaisant

La tendance relevée par cet indicateur démontre un changement d'approche dans la construction générale de logements. L'augmentation de la densité prouve une réelle prise en compte des enjeux de limiter l'extension de l'urbanisation.

Evolution de la densité des
logements

Objectif stratégique : Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'offre de logements

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT cherche à diversifier l'offre de logements, par un renforcement de la mixité sociale. »

Limité

Dans le logement social, la partie locative concentre une forte demande. Elle constitue le point d'entrée dans un parcours du logement d'une part, mais aussi une solution de relogement pour les personnes vieillissantes. La production de logements locatifs sociaux de 2013 à 2018 s'inscrit dans la volonté du SCoT de favoriser la mixité sociale. Cette production, en constante augmentation, remplit l'objectif d'agir en faveur du logement pour tous décliné dans le PLH de MACS. Pour autant, le rythme général de production de logement pèse toujours sur la part relative du logement locatif social.

Nombre de logements locatifs sociaux

Satisfaisant

La répartition des logements locatifs sociaux conforte l'armature urbaine du territoire. Elle répond à une volonté de produire des logements en relation avec les services présents sur le territoire, davantage représentés dans les pôles structurants

Nombre de logements locatifs sociaux par polarité



L'évolution du logement est le reflet d'un territoire dynamique. La production globale progresse, tirant le logement locatif social. Le PLH, entrée en vigueur en 2016, guide la stratégie en faveur du logement pour tous et produit des résultats positifs, notamment sur le logement locatif social. Pour autant, la tension du marché est réelle, la part du volume de logements sociaux restant limitée malgré tous les efforts déployés.

Equipements



Objectif stratégique : Favoriser un développement équilibré des services à la personne.

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT évoque les nécessités de création d'équipements en lien avec la croissance de la population. »*

R54, R55

Les prévisions de croissance démographique envisagées par le SCoT à l'horizon 2 030 (80 000 habitants environ), pourraient nécessiter à terme la création d'équipements scolaires supplémentaires (collège ou lycée).

Le SCoT évoque un besoin d'évaluation des équipements en accompagnement de la croissance démographique envisagée.

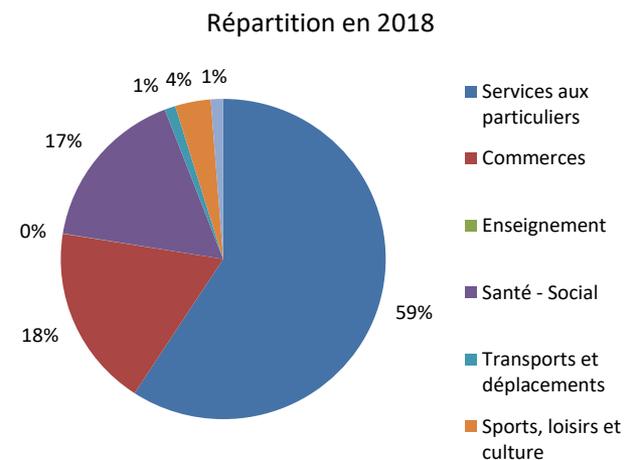
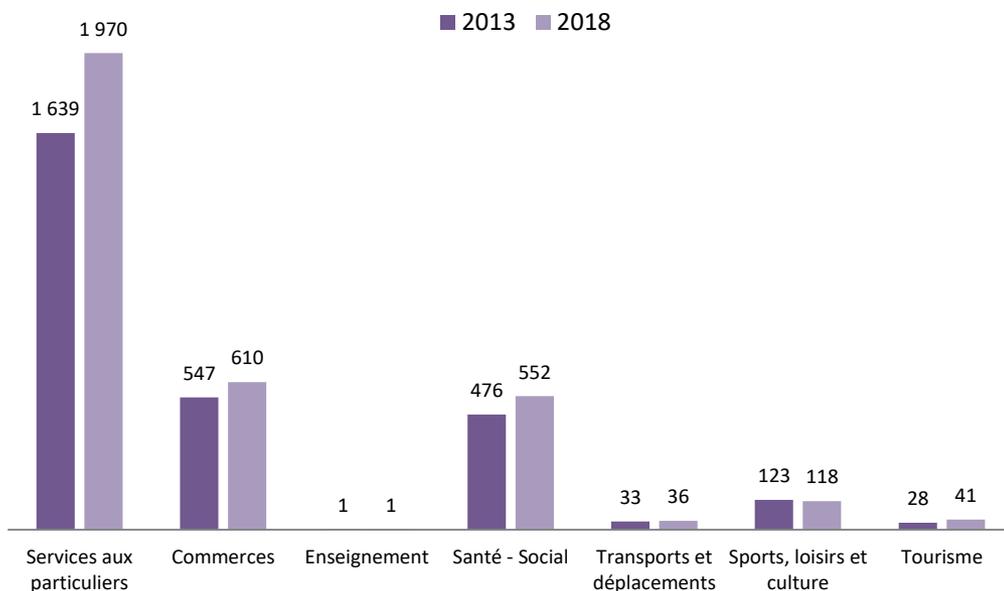
(suivi des établissements)

Evolution du nombre
d'équipements

| Indicateur | Description | Source(s) |
|---|---|---|
| <p><i>(suivi des établissements)</i></p> <p>Evolution du nombre d'équipements</p> | <p>Il s'agit du suivi du nombre d'établissements du second degré sur le territoire du SCoT.</p> <p>Données dénombrant le nombre d'équipements présents sur le territoire du SCoT.</p> | <p>MACS – service enfance, jeunesse</p> <p>INSEE, BPE 2013-2018</p> |

Evolution du nombre d'équipements

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| R54, R55 | Le SCoT évoque un besoin d'évaluation des équipements en accompagnement de la croissance démographique envisagée. | |
| Evolution du nombre d'établissements scolaire de 2 nd degré | 4 jusqu'en 2014 | 5 depuis 2014 + 1 en construction |



Source : INSEE, Base Permanente des Equipements 2013-2018

Le DOO vise particulièrement les établissements scolaire de second degré. Il est malgré tout intéressant de noter que les équipements recensés par l'INSEE ont progressé de 17 % sur la période 2013-2018 (3 328 en 2018). Ils reflètent les besoins d'une économie résidentielle, liée à la croissance de la population du SCoT.

Objectif stratégique : Favoriser un développement équilibré des services à la personne.

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT évoque les nécessités de création d'équipements en lien avec la croissance de la population. »*

Excellent

Le nombre de collèges a nettement progressé sur le territoire permettant de satisfaire les besoins des élèves du territoire du SCoT.

(suivi des établissements)

Satisfaisant

Le nombre d'équipement progresse globalement à l'échelle du SCoT.

Evolution du nombre
d'équipements

Agriculture et paysages



Objectif stratégique : Pérenniser les équilibres et la richesse des identités par le projet environnemental, paysager et patrimonial

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT favorise la préservation des espaces agricoles tant d'un point de vue économique que de la préservation des paysages »

**P21, P176,
P177**

Le SCoT cherche à maintenir les équilibres entre espaces urbanisés, espaces agricoles et espaces naturels dans le souci d'assurer la pérennité de l'activité agricole, notamment, par le biais des PLU des communes.

Evolution des surfaces PAC

« Le SCoT doit garantir la diversité des paysages et des milieux naturels remarquables et favoriser une gestion environnementale intégrée des zones littorales et rétro littorales. »

**P7, P15,
P19, P20**

Le SCoT porte une attention toute particulière aux espaces naturels et à ses paysages. D'un point de vue agricole, il doit veiller à maintenir une SAU productive et d'un point de vue des espaces naturels, il doit prendre en compte la diversité des milieux, notamment sylvicole.

Répartition des paysages

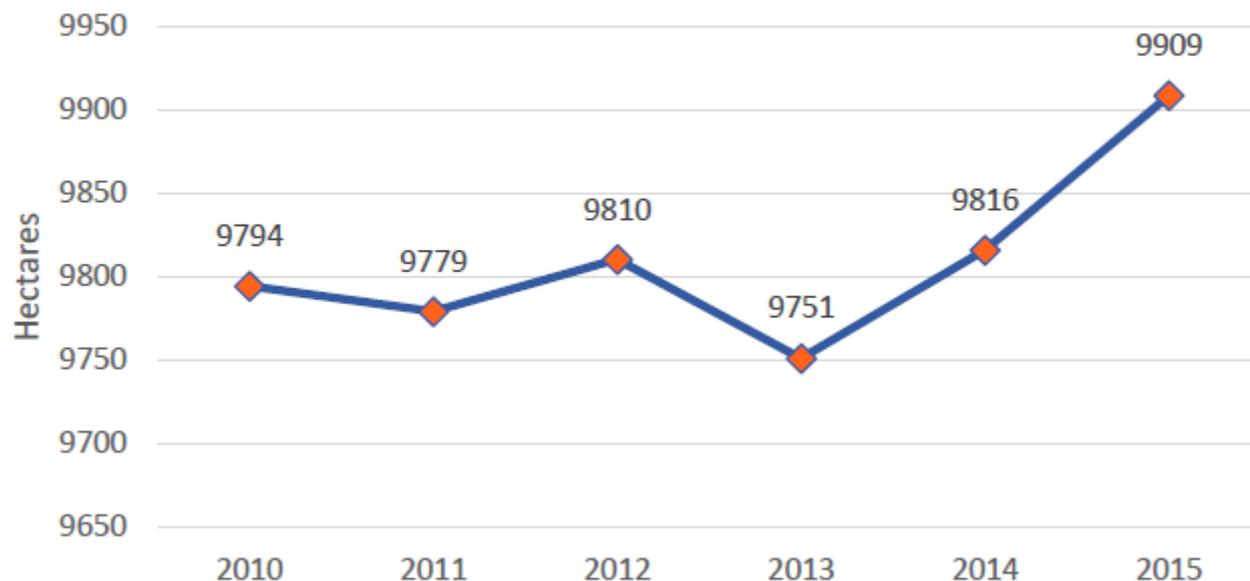
Evolution de la répartition des paysages

| Indicateur | Description | Source(s) |
|--|---|--------------------|
| Evolution des surfaces PAC | Cet indicateur prend en compte les données déclarées dans le cadre de l'attribution des aides européennes de la Politique Agricole Commune (PAC). La série, sur des valeurs annuelles s'étalant sur 5 ans, permet de dégager une tendance, malgré le caractère déclaratif de la donnée. | RPG PAC |
| Répartition des paysages | Il ne s'agit pas réellement d'un indicateur mais d'une visualisation de la répartition la plus actuelle de milieux sur le territoire du SCoT. | CLC 2018 |
| Evolution de la répartition des paysages | Il s'agit de regarder les éventuelles évolutions dans les occupations de l'espace. La donnée présente l'inconvénient d'une interprétation non différenciée du massif forestier pouvant apporter un éclairage à l'exploitation sylvicole propre à la forêt landaise. | CLC 2006-2012-2018 |

P21, P176, P177

Pérenniser la production de matières premières locales pour accroître la valeur ajoutée des productions

Evolution des surfaces déclarées à la PAC de 2010-2015



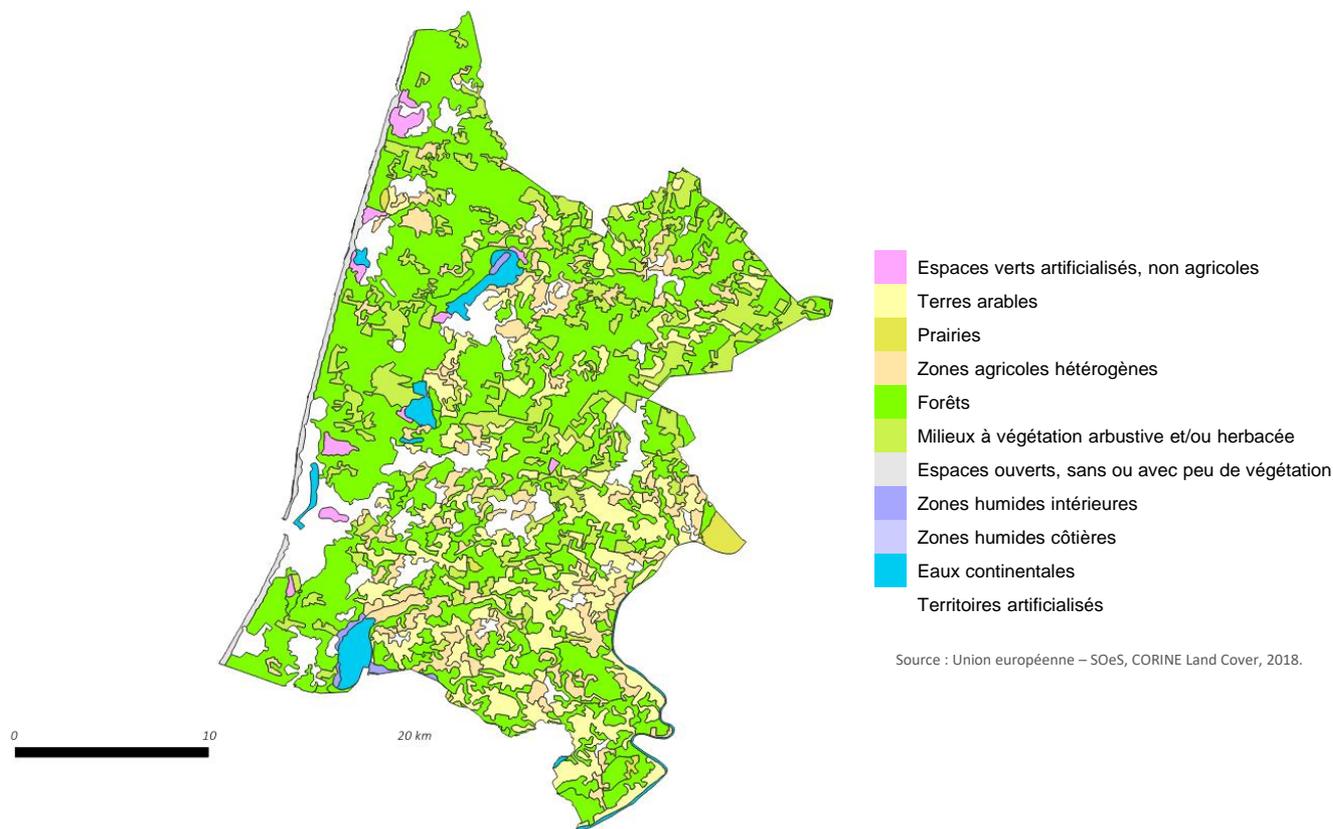
Source : RPG PAC DDTM des Landes – Chambre d'agriculture des Landes

La surface agricole utile a subi une érosion jusqu'en 2013. Depuis, elle a progressé en approchant les 10 000 ha en 2015, avec un gain de 93 ha, soit 2 % par an.

En parallèle, la baisse constante du nombre d'exploitations depuis les années 80, (270 exploitations en 2017) illustre un phénomène de concentration. Elle représente 63 % depuis 1988, mais 28 % entre 2010 et 2017, soit une baisse du rythme observé.

P7, P15, P19, P20

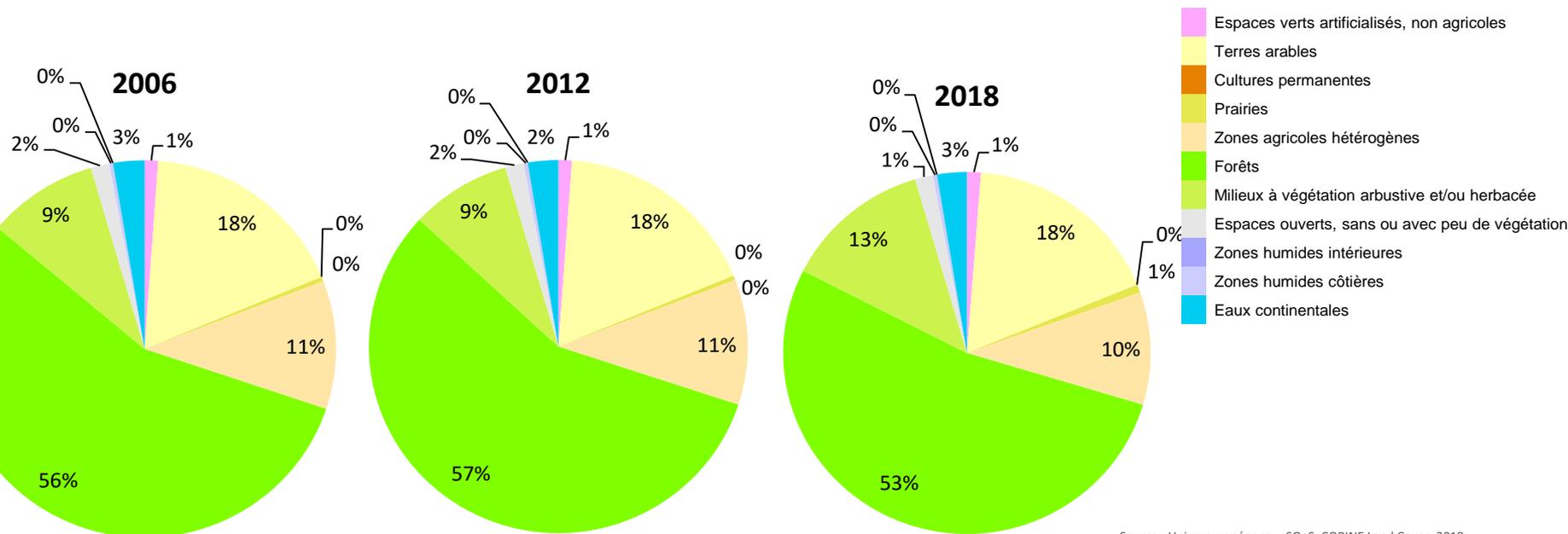
Garantir le maintien de la diversité des paysages et des milieux naturels remarquables et favoriser une gestion environnementale intégrée des zones littorales et rétro littorales



La répartition de l'occupation des sols montre la présence d'une activité agricole plus marquée dans le sud-est du territoire. Les espaces forestiers dominent encore les paysages. La distinction des natures de peuplement n'est pas proposée si bien qu'il n'est pas possible d'intégrer une analyse particulière sur la sylviculture, dans les conditions envisagées par le SCOT et son entrée sur le paysage.

P7, P15, P19, P20

Garantir le maintien de la diversité des paysages et des milieux naturels remarquables et favoriser une gestion environnementale intégrée des zones littorales et rétro littorales



Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2018.

La répartition des paysages évoluent peu entre 2006 et 2018. Toutefois, les terres destinées à l’agriculture semblent avoir légèrement pris sur les espaces naturels, dont ceux forestiers. En effet, ces derniers ont connu un tassement sur la période au bénéfice des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée. Il est malgré tout difficile d’interpréter ces données parce que les interprétations des données satellitaires peuvent inclure dans ces milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, les coupes rases des parcelles exploitées pour la sylviculture.

Objectif stratégique : Pérenniser les équilibres et la richesse des identités par le projet environnemental, paysager et patrimonial

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT favorise la préservation des espaces agricoles tant d'un point de vue économique que de la préservation des paysages »

Satisfaisant

Le SCoT cherche à maintenir les équilibres entre espaces urbanisés, espaces agricoles et espaces naturels dans le souci d'assurer la pérennité de l'activité agricole, notamment, par le biais des PLU des communes. La progression des surfaces déclarées à la PAC en atteste.

Evolution des surfaces PAC

« Le SCoT doit garantir la diversité des paysages et des milieux naturels remarquables et favoriser une gestion environnementale intégrée des zones littorales et rétro littorales. »

Limité

Le SCoT porte une attention toute particulière aux espaces naturels et à ses paysages. D'un point de vue agricole, il doit veiller à maintenir une SAU productive et d'un point de vue des espaces naturels, il doit prendre en compte la diversité des milieux, notamment sylvicole. Pour autant, avec une données dont il est difficile de tirer de réels enseignements, l'évolution retient une action limitée par rapport à l'objectif affiché dans le SCoT.

Répartition des paysages

Evolution de la répartition des paysages

Eau



Objectif stratégique : Mettre en œuvre une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT cherche à garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable. »

**P38, R20,
R22**

Les communes et les syndicats d'AEP s'assureront dans le cadre du développement urbain de leur territoire, que les ressources en eau potable sont suffisantes pour répondre aux besoins des usagers actuels et futurs.

Nombre d'abonnés

Rendement du réseau de
distribution

Taux de conformité des
prélèvements de l'eau
distribuée

« Le SCoT cherche à réduire la consommation en eau potable. »

R21, R22

Le SCoT indique que face à une demande en eau potable qui s'accroît, il est important de réduire la consommation moyenne et les dysfonctionnements (pertes dans les réseaux, etc.).

Evolution des consommations
d'eau potable

Objectif stratégique : Mettre en œuvre une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT cherche mettre en adéquation l'urbanisation et les capacités des réseaux d'assainissement.* »

**P39, P41,
P42**

Les extensions d'urbanisation prévues aux PLU doivent être en adéquation avec la capacité des réseaux et de la station d'épuration à accepter ces nouveaux volumes et charges de pollution.

Longueur des réseaux séparatifs

Tonnages de matières sèches
issues des stations d'épuration

P40

Sur l'ensemble des communes du SCoT, les efforts de mise en conformité des systèmes autonomes engagés dans le cadre des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) seront poursuivis.

Taux de conformité des
systèmes d'assainissement non
collectif

« *Le SCoT rappelle que la qualité des eaux superficielles passe par la maîtrise des pollutions diffuses.* »

P44-R29

L'introduction de métaux lourds, d'hydrocarbures et autres polluants d'origines diverses dans les eaux pluviales, est responsable de la détérioration de la qualité des eaux. Une attention particulière mérite par conséquent d'être portée au traitement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel.

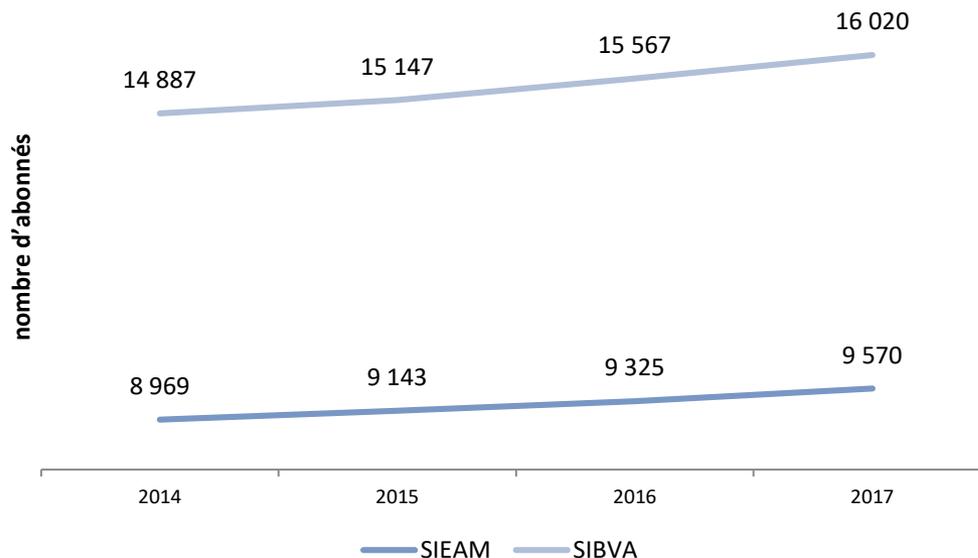
Evolution de la qualité des eaux
superficielles

| Indicateur | Description | Source(s) |
|--|--|--|
| <p>Nombre d'abonnés</p> | <p>Il s'agit de suivre l'évolution du nombre d'abonnés. Toutes les données n'ont pu être récoltées au regard de la disparité de la gestion de l'eau. Elles sont reportées au global, sans correspondre uniquement au territoire du SCoT. Toutefois, elles apportent une vision sur une dynamique en relation avec les besoins générés par les évolutions démographiques.</p> | <p>Données issues des gestionnaires de réseaux</p> |
| <p>Rendement du réseau de distribution</p> | <p>C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.</p> | <p>Eau France - ONSEA</p> |
| <p>Taux de conformité des prélèvements de l'eau distribuée</p> | <p>Cet indicateur évalue le respect des limites règlementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.</p> | <p>Eau France - ONSEA</p> |
| <p>Evolution des consommations d'eau potable</p> | <p>Le suivi des consommations d'eau potable concerne ici les usages domestiques.</p> | <p>Données issues des gestionnaires de réseaux</p> |

| Indicateur | Description | Source(s) |
|---|---|--|
| <p>Longueur des réseaux séparatifs</p> | <p>Les données propres au territoire du SCoT ont pu être identifiées pour les données du SIBVA. Pour autant, il n'a pas été possible de recueillir l'ensemble des données à l'échelle du périmètre du SCoT.</p> | <p>Données issues des gestionnaires de réseaux</p> |
| <p>Tonnage de matière sèche issues des stations d'épuration</p> | <p>Il s'agit du poids des boues des stations d'épuration évacuées, conformes aux dispositions réglementaires. Les données traitées concernent les deux plus gros gestionnaires de station d'épuration du territoire du SCoT.</p> | <p>Données issues des gestionnaires de réseaux</p> |
| <p>Taux de conformité des systèmes d'assainissement non collectif</p> | <p>Une observation du traitement des eaux par les systèmes non collectifs permet de mesurer la prise en charge de cette problématique par les gestionnaires de réseaux.</p> | <p>Données issues des gestionnaires de réseaux</p> |
| <p>Evolution de la qualité des eaux superficielles</p> | <p>L'intérêt du SCoT s'est porté sur l'action en direction des eaux pluviales plus particulièrement. Pour autant, regarder l'évolution de l'état des eaux superficielles permet de donner une vision générale sur la qualité des eaux naturelles du territoire.</p> | <p>Système d'information sur l'eau du Bassin Adour-Garonne</p> |

P38

Le développement urbain est conditionné aux capacités du réseau d'eau potable.

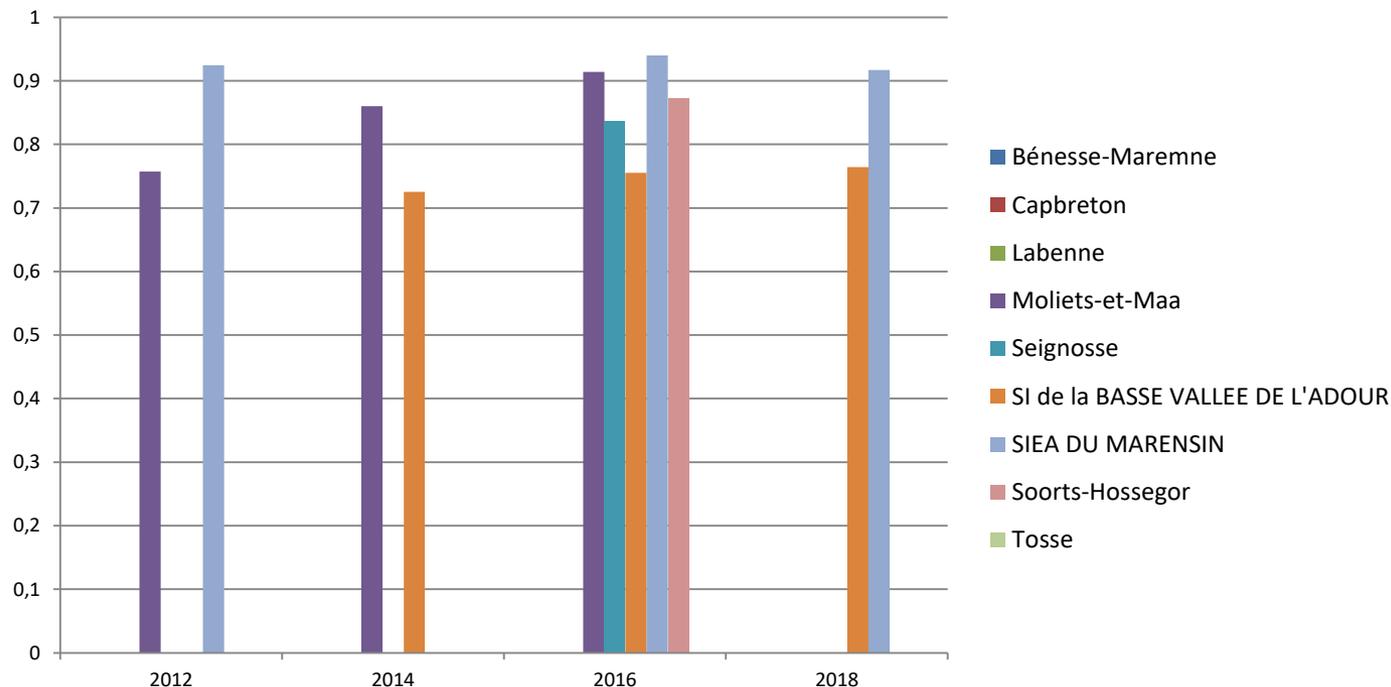


Source : Rapport annuel des gestionnaires de réseaux

Le nombre d'abonnés reflète la dynamique démographique générale. A noter toutefois, que le nombre relatif au Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA) prend en compte l'ensemble du périmètre du syndicat, dépassant les limites du territoire du SCoT.

R20, R22

Le développement urbain est conditionné aux capacités du réseau d'eau potable.

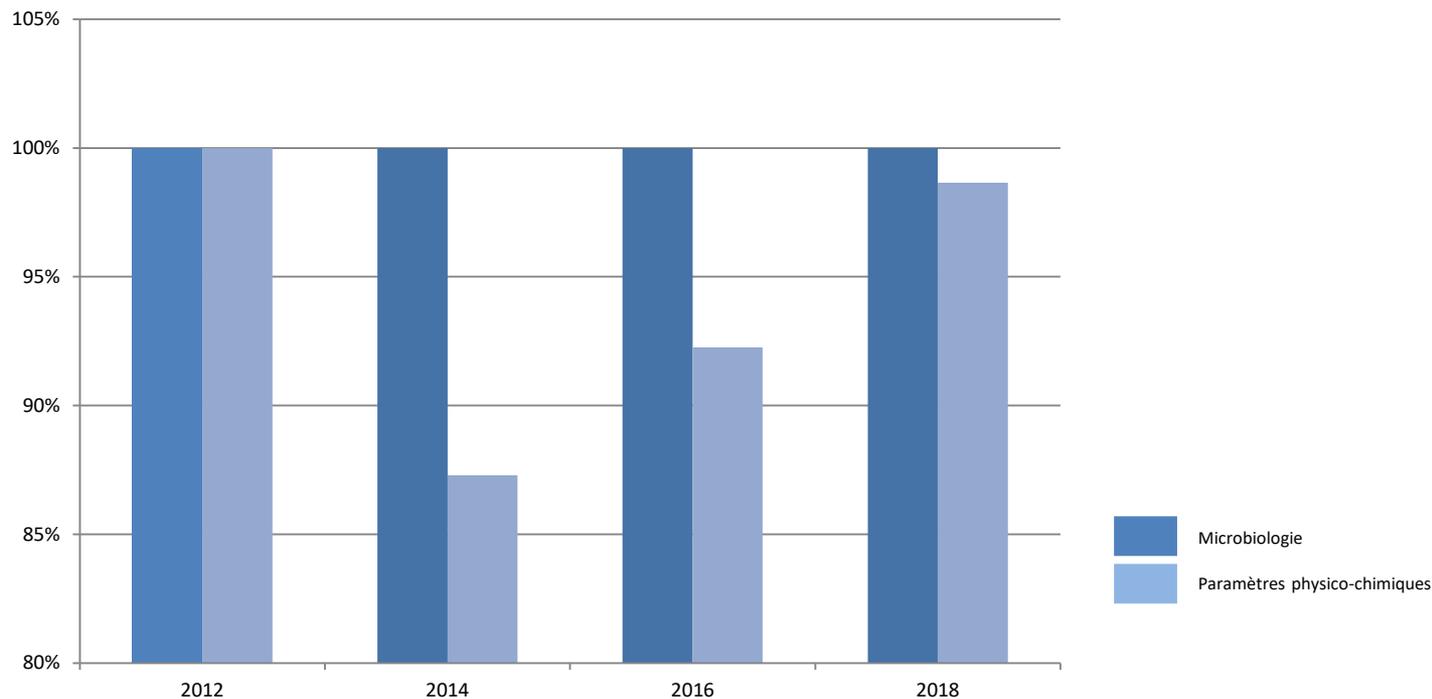


Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Au regard des données disponibles de l'ensemble des acteurs de l'eau sur le territoire du SCoT, le rendement de distribution connaît globalement une amélioration sur l'ensemble de la période, de 2012 à 2018.

R20

Le développement urbain est conditionné aux capacités du réseau d'eau potable.

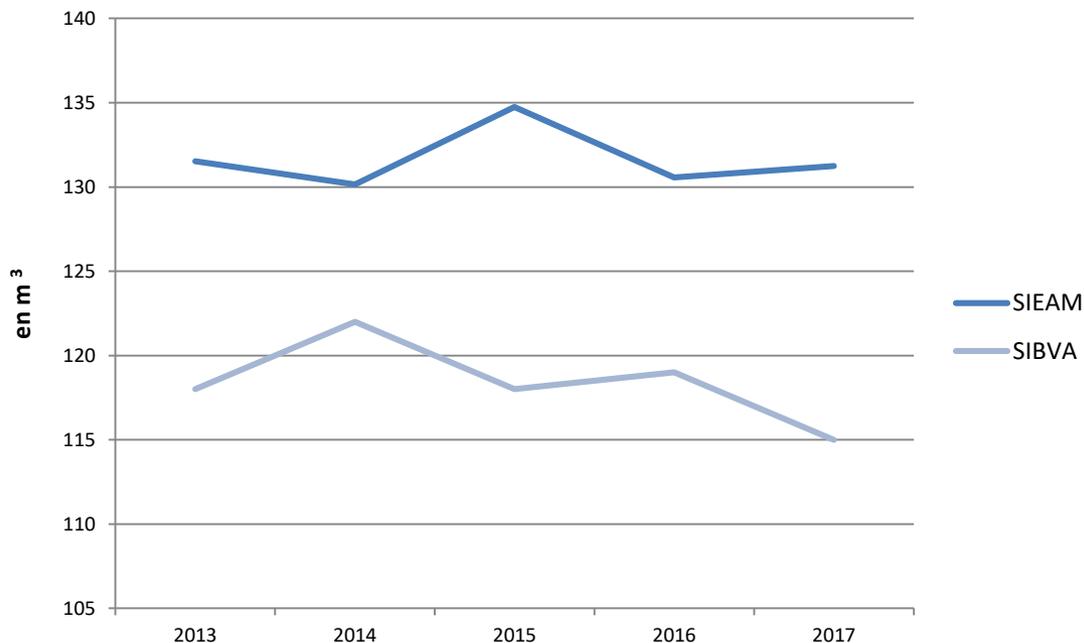


Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Les données montrent une qualité avérée de l'eau distribuée au niveau microbiologique. Pour autant, d'un point de vue des paramètres physico-chimiques, l'année 2014 se démarque même si elle reste supérieure à 86%. Depuis, ce taux de conformité n'a cessé de s'améliorer.

R21, R22

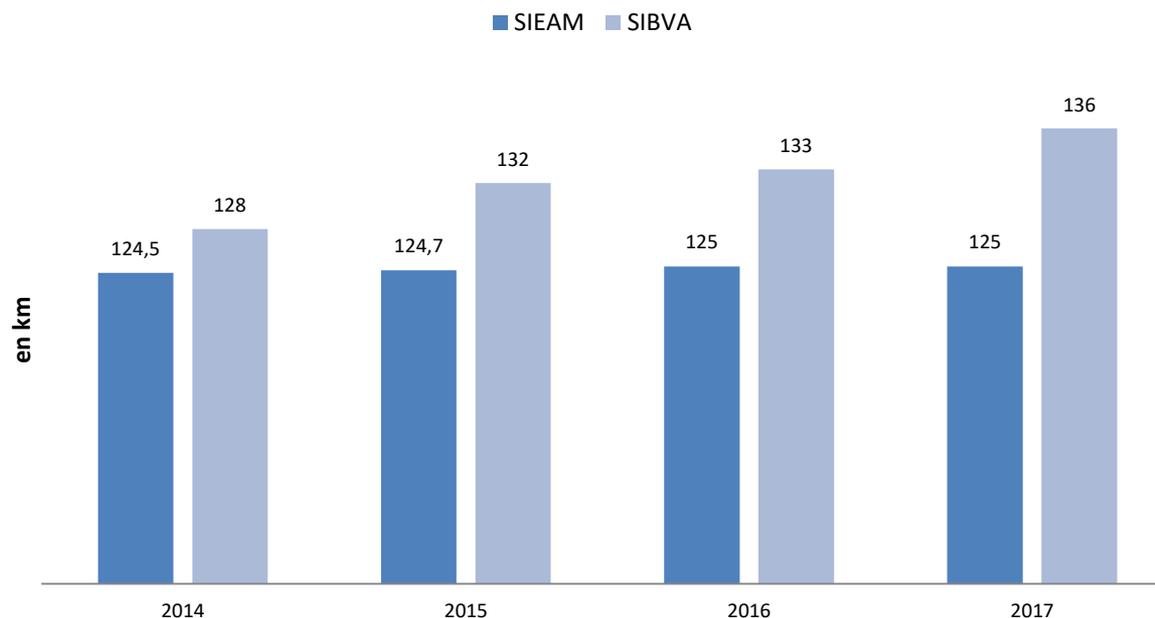
Le développement urbain est conditionné aux capacités du réseau d'eau potable.



Source : Rapport annuel des gestionnaires de réseaux

Sont représentées les consommations moyennes d'eau potable par abonné. Sur la période, elles ont plutôt tendance à se maintenir, voire à connaître une légère baisse par rapport à 2013.

| | | |
|-----------------|--|-------|
| P42 | La qualité des eaux superficielle passe par une attention particulière au traitement des eaux usées. | |
| <i>Remarque</i> | Taux de desserte | > 97% |



Source : Rapport annuel des gestionnaires de réseaux

La longueur des réseaux séparatifs ont tendance à augmenter.

Le travail sur qualité de l'eau se poursuit avec une volonté d'étendre les réseaux séparatifs et de raccorder les abonnés à un système d'assainissement collectif.

Tonnages de matières sèches issues des stations d'épuration

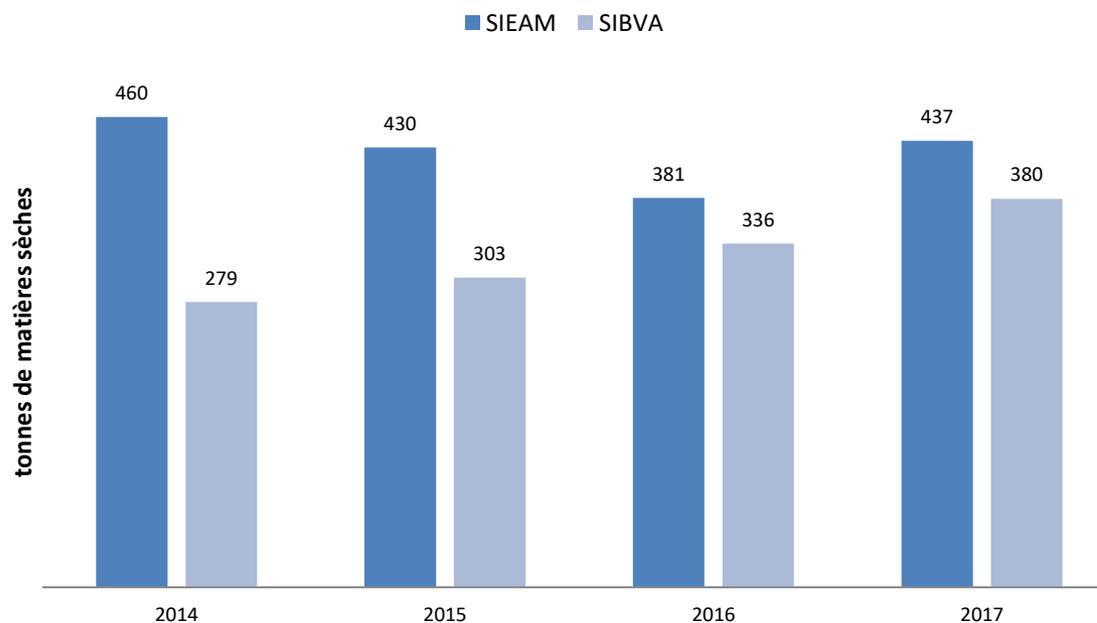
P39, P41

La qualité des eaux superficielle passe par une attention particulière au traitement des eaux usées.

Remarques

Volumes d'eau traités en constante augmentation

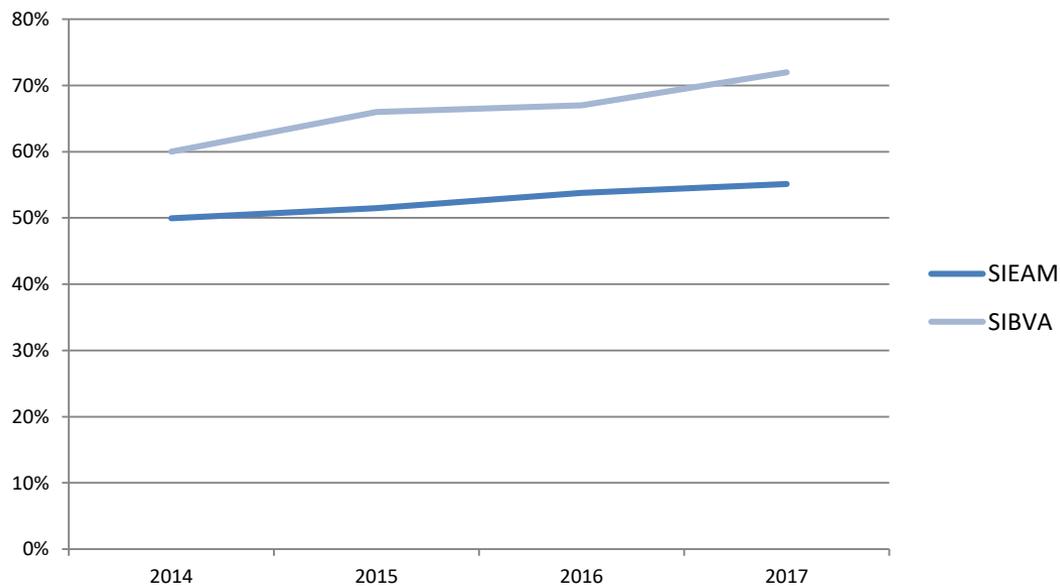
Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%



Les filières conformes à la réglementation des boues d'épuration évacuées sont en augmentation. Elle démontre la constante progression des eaux traitées par les stations en lien avec la croissance du recours à ces systèmes de traitement.

P40

La qualité des eaux superficielle passe par une attention particulière au traitement des eaux usées.



Source : Rapport annuel des gestionnaires de réseaux

La qualité des systèmes d'assainissement autonome s'améliore. Pour autant, les efforts sont à maintenir afin de continuer à faire progresser la qualité du traitement des eaux superficielles du territoire du SCoT.

P44, R29

Plus que les eaux pluviales, il s'agit d'analyser les valeurs écologiques des eaux superficielles enregistrées dans le milieu naturel.

| Code européen | Nom de la masse d'eau | Valeur écologique | Valeur écologique |
|---------------|---|-------------------|-------------------|
| | | 2010 | 2016 |
| FRFC09 | Lac d'Hossegor | bon | bon |
| FRFL89 | Étang de Soustons | mauvais | mauvais |
| FRFR275 | Le boudigau de sa source à l'océan | mauvais | médiocre |
| FRFR279 | Le ruisseau de Magescq du confluent du Saunus à l'étang de Soustons | bon | bon |
| FRFR643 | Le ruisseau de Magescq de sa source au confluent du Saunus (inclus) | bon | moyen |
| FRFR647 | Le Bouret du confluent du Guilhem à l'océan | mauvais | mauvais |
| FRFR648 | Le Bouret de sa source au confluent du Guilhem | médiocre | mauvais |
| FRFR649 | Le Guilhem de sa source au confluent du Bourret | médiocre | moyen |
| FRFR680 | Courant d'Huchet de l'étang de Léon à l'océan | bon | moyen |
| FRFR681 | Le courant de Soustons de l'étang de Soustons à l'océan | médiocre | moyen |
| FRFR279_2 | Ruisseau de la Moulague | bon | moyen |
| FRFT07 | Estuaire Adour Aval | bon | médiocre |

Source : Système d'information sur l'eau du Bassin Adour-Garonne, <http://adourgaronne.eaufrance.fr/> - Droits de reproduction réservés et strictement limités

La valeur écologique a globalement diminuée sur la période. La part des valeurs « mauvaise » et « médiocre » n'a pas augmenté, mais ce sont les valeurs « moyen » qui représentent désormais près de 42 % des récurrences enregistrées.

Objectif stratégique : Mettre en œuvre une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT cherche à garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable.* »

Non évalué

Les données accessibles ne permettent pas de produire une analyse de l'évolution du nombre d'abonnés. En toute logique, du fait de l'accroissement de la population, le nombre d'abonnés est en augmentation.

Nombre d'abonnés

Satisfaisant

Pour les données enregistrées, une amélioration du rendement est observée, dépassant parfois les 90%.

Rendement du réseau de distribution

Satisfaisant

Les données collectées montrent une qualité de l'eau avérée pour l'ensemble des données de microbiologie. Celles relatives aux paramètres physico-chimiques ont connu une année 2014 inférieure aux autres, bien qu'elles restent à un niveau supérieur à 86 %, attestant d'une qualité réelle de l'eau distribuée.

Taux de conformité des prélèvements de l'eau distribuée

« *Le SCoT cherche à réduire la consommation en eau potable.* »

Limité

Bien que le SCoT n'ait aucune emprise directe sur les consommations des abonnés, ces dernières demeurent globalement stables sur la période malgré la croissance démographique et les ambitions de diminution affichées pourtant dans le document. Il semblerait donc que les consommations par habitants diminuent.

Evolution des consommations d'eau potable

Objectif stratégique : Mettre en œuvre une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT cherche mettre en adéquation l'urbanisation et les capacités des réseaux d'assainissement.* »

Satisfaisant

Les stations d'épuration du territoire du SCoT ont tendance à produire leur action sur les eaux usées. Le tonnage de matière sèche montre les efforts réalisés pour agir sur le traitement des rejets. L'augmentation des longueurs de réseaux séparatifs semble refléter la volonté de diminuer les réseaux unitaires au profit des réseaux séparatifs.

Tonnage de matière sèche
issues des stations d'épuration

Limité

Longueur des réseaux séparatifs

Satisfaisant

Les contrôles réalisés sur la période attestent des efforts réalisés sur la qualité des installations autonomes. Pour autant, les niveaux de contrôle ne sont pas homogènes sur le territoire du SCoT.

Taux de conformité des
systèmes d'assainissement non
collectif

Insuffisant

Les qualités observées diminuent. Les eaux naturelles subissent une pression réelle pour maintenir une valeur écologique dans un état bon ou moyen. Il est à noter que la station Adour aval subit des pressions de ses deux rives.

Evolution de la qualité des eaux
superficielles

Déchets



Objectif stratégique : Pérenniser les équilibres et la richesse des identités par le projet environnemental, paysager et patrimonial.

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT cherche à assurer la santé publique en améliorant la gestion des déchets. »

R69, R70

Des actions en faveur du tri et de la valorisation énergétique des déchets pourront être poursuivies.

Tonnage collecté d'ordures ménagères par an

Volume de déchets collectés en tri sélectif

| Indicateur | Description | Source(s) |
|---|--|----------------------------|
| Tonnage collecté d'ordures ménagères par an | Données internes issues des collectes des déchets résiduels. Les données sont consolidées à l'échelle du territoire du SCoT. | SITCOM Côte-Sud des Landes |
| Volume de déchets collectés en tri sélectif | Données internes issues des points tris sélectifs. Les données sont consolidées à l'échelle du territoire du SCoT. | SITCOM Côte-Sud des Landes |

Tonnage collecté d'ordures ménagères par an

R69, R70

Pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, le SITCOM Côte-Sud des Landes (auquel MACS a délégué la compétence) s'est engagé dans un programme de prévention.

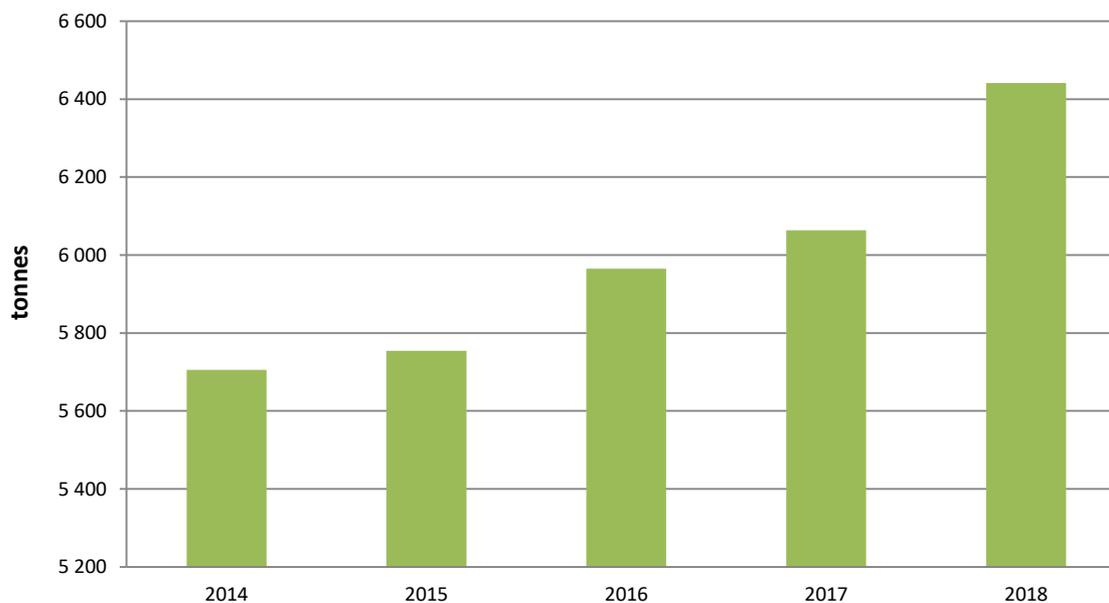


Source : SITCOM Côte-Sud des Landes

La collecte d'ordures ménagères a connu un maximum en 2015. Elle s'élève à plus de 28 600 t par an sur le territoire du SCOT. Il est à remarquer que le ratio tonnage collecté par rapport au nombre d'habitants demeure stable sur l'ensemble de la période, 505 kg par habitant.

R69, R70

Pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, le SITCOM Côte-Sud des Landes (auquel MACS a délégué la compétence) s'est engagé dans un programme de prévention.



Source : SITCOM Côte-Sud des Landes

La collecte de déchets en tris sélectifs ne cesse de progresser. Il dépasse les 6 000 t depuis 2017. Le ratio par habitant progresse également pour dépasser les 100 kg par an et par habitant en 2016.

Objectif stratégique : Pérenniser les équilibres et la richesse des identités par le projet environnemental, paysager et patrimonial.

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT cherche à assurer la santé publique en améliorant la gestion des déchets. »

Satisfaisant

Le tonnage d'ordures ménagères varie d'une année à l'autre, dont une année 2017 à mettre en relation avec la nouvelle usine de traitement des déchets. Pour autant, hormis 2017, le tonnage collecté est en diminution.

Excellent

Les chiffres en brut et les ratios sont à mettre en perspective par rapport aux caractéristiques touristiques du territoire et à la forte saisonnalité de la présence de la population.

Tonnage collecté d'ordures ménagères par an

Volume de déchets collectés en tri sélectif

Energie



Objectif stratégique : Pérenniser les équilibres et la richesse des identités par le projet environnemental, paysager et patrimonial.

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT cherche à réduire les consommations énergétiques. »

R70

La réduction des consommations d'énergies fossiles et la préservation des ressources énergétiques des générations futures sont des conditions primordiales de réussite du développement durable.

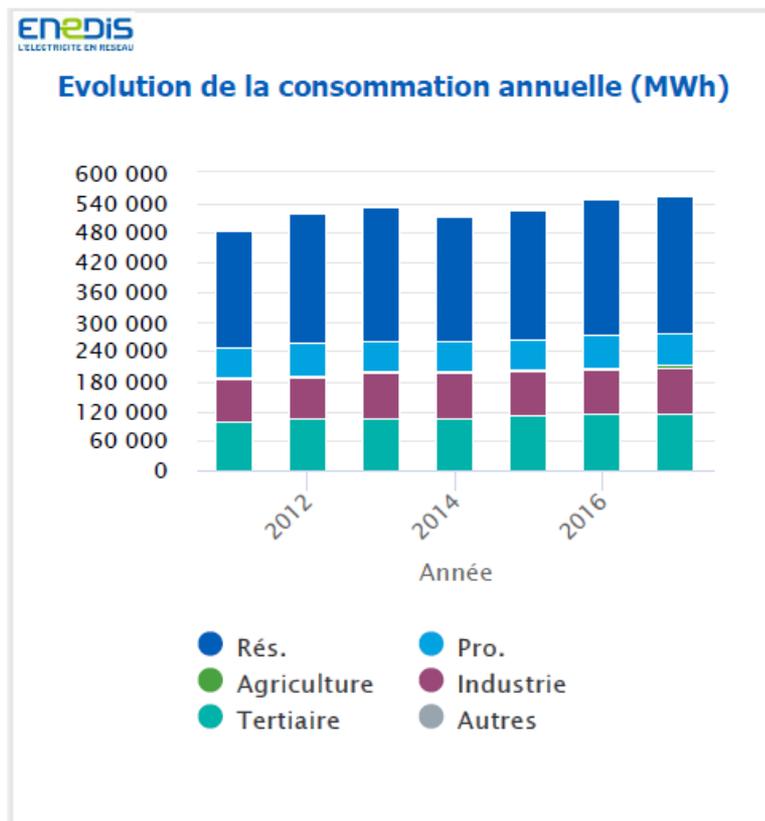
Evolution de la consommation
d'électricité

Evolution de la production
d'électricité

| Indicateur | Description | Source(s) |
|--|--|-------------------------|
| Evolution de la consommation d'électricité | Données sur la consommation et la production basées sur le réseau de distribution d'électricité. Elles sont fournies et mises en forme par Enedis. | Enedis – open data 2017 |
| Evolution de la production d'électricité | | Enedis – open data 2017 |

R70

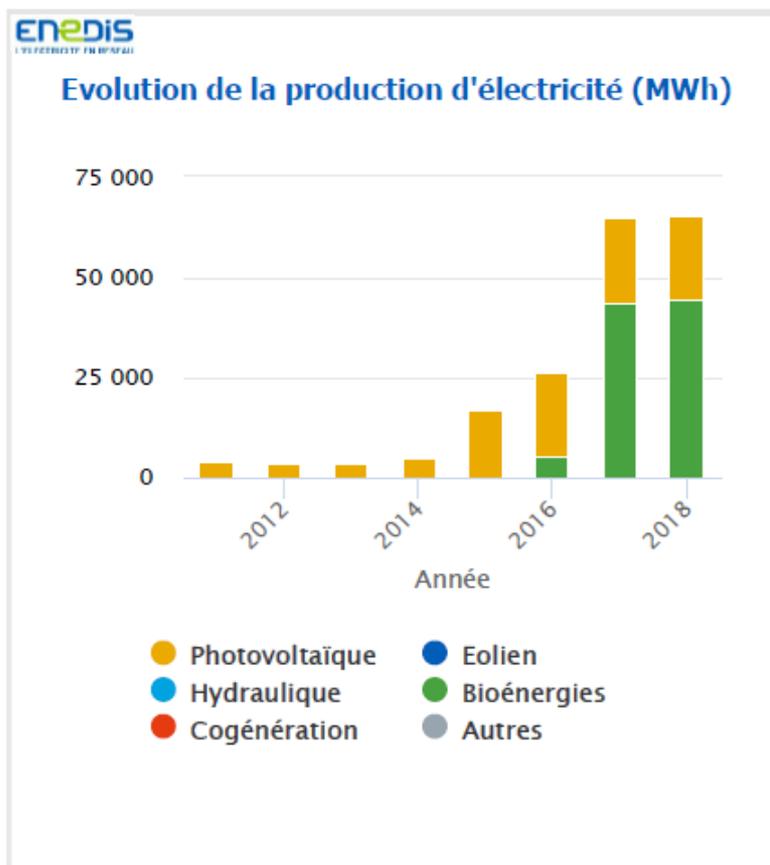
Une réduction des consommations énergétiques est recherchée.



La consommation d'électricité progresse sur le territoire du SCoT. Il est à remarquer que la partie résidentielle, plus gros consommateur avec 276 670 MWh, et la partie tertiaire avec 113 801 MWh, ont contribué le plus à cette augmentation. Ces augmentations sont à mettre en relation avec la croissance de la population et des activités sur l'ensemble du territoire du SCoT.

R70

Une réduction des consommations énergétiques est recherchée.



Source : Enedis – open data 2017

L'électricité produite sur le territoire est dominée par des sources renouvelables. Le pourcentage de production par rapport à la consommation reste fortement déséquilibré (11,7 %) mais il est à noter la forte augmentation depuis 2017, portée par les bioénergies (l'unité de valorisation énergétique – UVE – du SITCOM à Bénese-Mareme essentiellement).

Objectif stratégique : Pérenniser les équilibres et la richesse des identités par le projet environnemental, paysager et patrimonial.

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT cherche à réduire les consommations énergétiques.* »

Non évalué

Les consommations d'électricité ont globalement progressé sur la période. Toutefois, compte tenu des évolutions démographiques, il aurait été intéressant de ramener les consommations, du moins celles résidentielles, au nombre d'habitants pour réellement donner une valeur à cet indicateur.

Evolution de la consommation
annuelle

Excellent

Au-delà de la production liée à la valorisation des déchets (UVE), la production d'énergie du territoire est principalement de source renouvelable, même si elle reste encore fortement déséquilibrée par rapport à la demande.

Evolution de la production
d'électricité

Au global, le traitement de l'énergie reste limité sur le périmètre du SCoT. Même si des efforts ont été réalisés pour produire une électricité locale et de manière durable, en s'appuyant sur des énergies renouvelables, la situation demeure encore déficitaire, le territoire consommant davantage qu'il ne produit.

Economie et commerce



Objectif stratégique : Accompagner la croissance démographique par la création d'emplois et d'activités.

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT propose de renforcer les zones d'activités.* »

**P98, 106,
P109**

La stratégie de développement économique doit s'appuyer sur les atouts du territoire de MACS et sur le développement d'une économie productive locale, liée à son image de marque.

En complément du soutien et de l'accompagnement aux filières traditionnelles, de nouveaux secteurs de développement économique ont vocation à être encouragés :

- Le développement des industries, de l'artisanat, du commerce et des services, en favorisant notamment l'accueil des PME-PMI,
- Le développement de filières innovantes : il s'agit des hautes technologies, de la recherche, du développement et des services,
- Le développement d'entreprise porteuses véhiculant l'image de marque du territoire de MACS, comme l'industrie du Surf.

Evolution du nombre
d'établissements dans les Zones
d'Activités Economiques (ZAE)

Nombre de lots de ZAE
restant à commercialiser

Evolution du nombre d'emplois
dans les ZAE

Objectif stratégique : Accompagner la croissance démographique par la création d'emplois et d'activités.

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT propose de renforcer la qualité globale du maillage et du service commercial du territoire auprès de ses habitants, des touristes et des usagers extérieurs. »

**P113,
P114,
P115, R78**

Mieux maîtriser le développement futur des commerces et des ensembles commerciaux de plus de 1 200 m² de plancher (1 000 m² de surface de vente) au sein des pôles périphériques du territoire de MACS, notamment en les intégrant dans l'emprise des 6 nouvelles ZACOM.

Surface de plancher consommée
en m² dans les ZACOM

R79

Conforter durablement l'offre commerciale sédentaire et non sédentaire du centre-ville de Soustons, Capbreton, Hossegor et Saint-Vincent-de-Tyrosse en renforçant l'accessibilité et la diversité de leur offre de détail sédentaire et touristique.

Evolution du nombre d'unités
commerciales (en hors saison)

Taux de vacance en centre-
bourg et centre-ville

**P111,
P112**

Pour suivre cette évolution le seuil démographique fixé, le SCoT doit pouvoir offrir des emplois liés à l'« économie résidentielle ».

Evolution du nombre d'emplois

| Indicateur | Description | Source(s) |
|---|---|--|
| Evolution du nombre d'établissements dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE) | Données provenant d'une double exploitation du Bulletin Officiel des Annonces civiles et commerciales (BODACC) et du Système national d'identification et du répertoire des entreprises et leurs établissements (répertoire SIRENE) de l'INSEE. Le croisement de ces deux bases de données offre la possibilité de disposer d'une vision éclairée de l'état de l'économie sur un territoire. Elles sont ensuite circonscrites aux périmètres des ZAE identifiées. | BODACC et SIRENE de l'INSEE |
| Nombre de lots de ZAE restant à commercialiser | Données internes relevées du suivi de commercialisation des lots proposés à la vente aux entreprises dans les ZAE. | MACS –service développement économique |
| Evolution du nombre d'emplois dans les ZAE | Idem que ci-dessus. | BODACC et SIRENE de l'INSEE |

| Indicateur | Description | Source(s) |
|--|---|--|
| Surface de plancher consommée en m ² | Données internes issues des suivis des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) obtenues à l'échelle du territoire du SCoT. | MACS – service développement économique |
| Evolution du nombre d'unités commerciales (en hors saison) | Données internes issues de relevés de terrain, à l'échelle du territoire du SCoT. Elles ne prennent pas en compte les fortes évolutions saisonnières rencontrées par la frange littorale liées à l'activité touristique estivale. Pour autant, cela permet de comparer et de donner une vision globale sur le territoire du SCoT. | MACS – service développement économique |
| Taux de vacance en centre-bourg et centre-ville | Données internes issues de relevés de terrain, à l'échelle du territoire du SCoT. Même remarque que précédemment. | MACS – service développement économique |
| Evolution du nombre d'emplois | Il s'agit du nombre d'emplois recensé par l'INSEE. Une vision de la répartition en 2016 est ajoutée afin d'apporter un éclairage supplémentaire. | INSEE et MACS – service développement économique |

Evolution du nombre d'établissements dans les ZAE

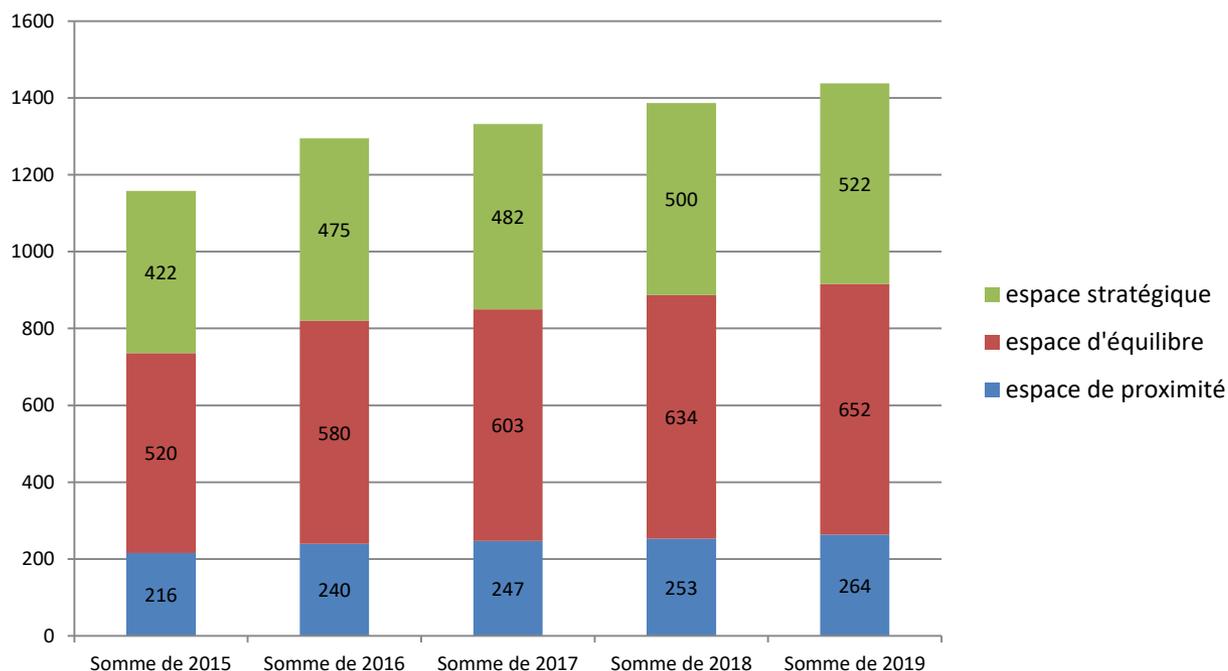
P98, 106, P109

La valorisation des productions et savoir-faire locaux et le développement d'activités innovantes doivent être au cœur des politiques de développement économique local.

Commercialisation des lots des ZAE

7 lots à la vente en 2019

2 à 6 ans de délais de commercialisation



Source : BODACC et SIRENE – MACS – service développement économique

Sur les 30 Zones d'Activités Economiques (ZAE) du territoire du SCoT, le nombre d'établissements progresse régulièrement depuis 2015 au global. Les espaces d'équilibre rassemblent le plus d'établissement au total, mais ce sont les espaces stratégiques qui rassemble en moyenne le plus d'établissements. Le nombre d'emplois

Evolution du nombre d'emplois dans les ZAE

P98, 106, P109

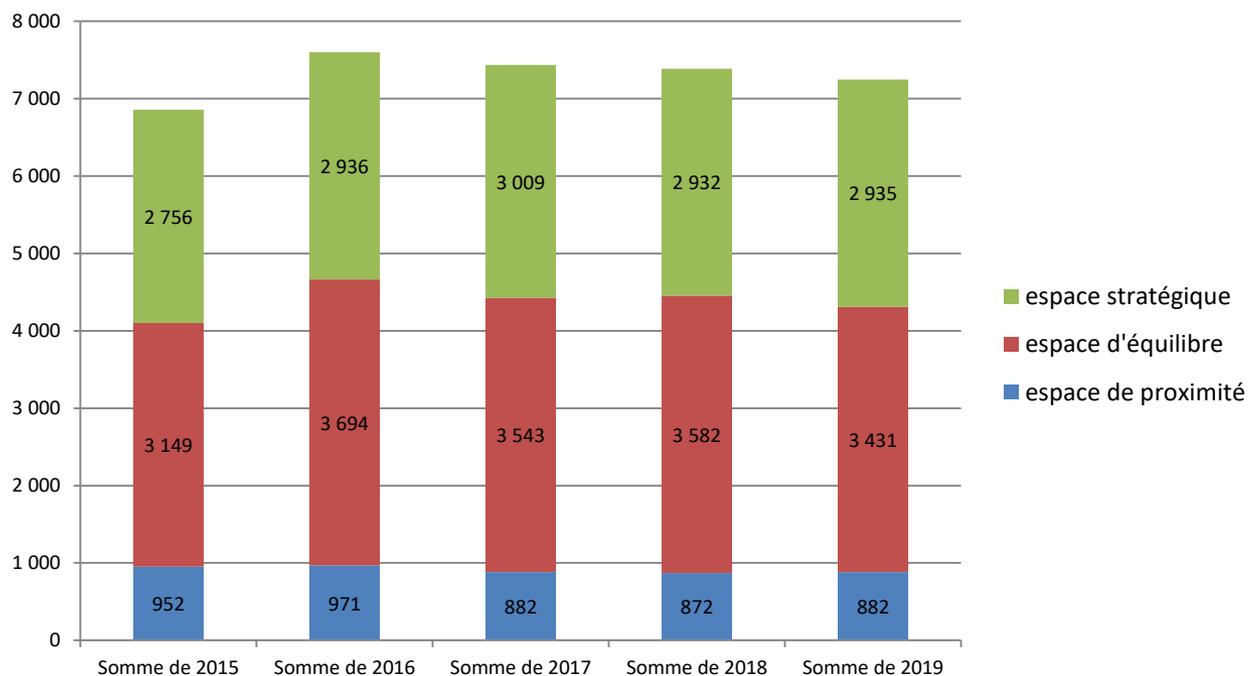
La valorisation des productions et savoir-faire locaux et le développement d'activités innovantes doivent être au cœur des politiques de développement économique local.

Répartition des ZAE par catégories

4 espaces stratégiques

10 espaces d'équilibre

16 espaces de proximité

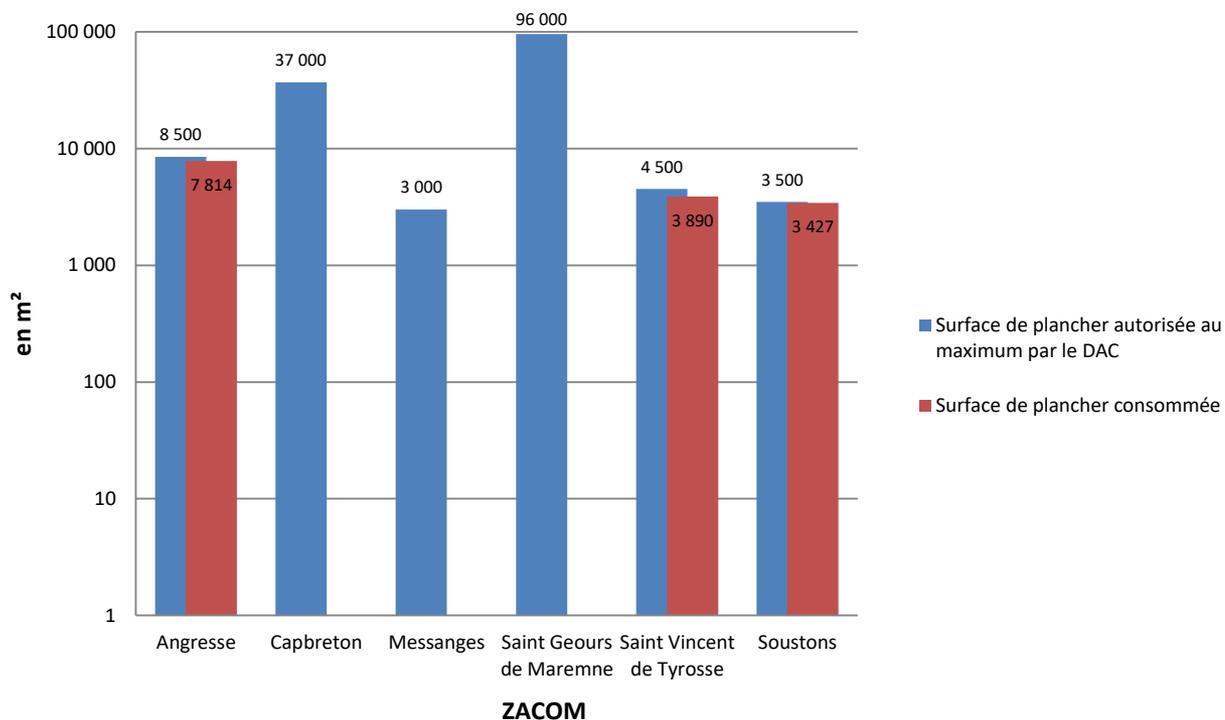


Source : BODACC et SIRENE – MACS – service développement économique

Le nombre d'emplois dans les ZAE a connu un pic en 2016 tant à se maintenir au-dessus des 7 000 emplois au total. Les espaces d'équilibre concentrent en brut le plus grand nombre d'emplois mais les espaces stratégiques restent les plus dynamiques, eu égard au volume qu'ils concentrent. L'ensemble des ZAE du périmètre rassemblent 31 % de l'emploi du territoire.

P113, P114, P115, R78

Maitriser le développement de l'appareil commercial pour des équipements et ensembles commerciaux > à 1 200 m² de surface plancher, au sein de 6 ZACOM.

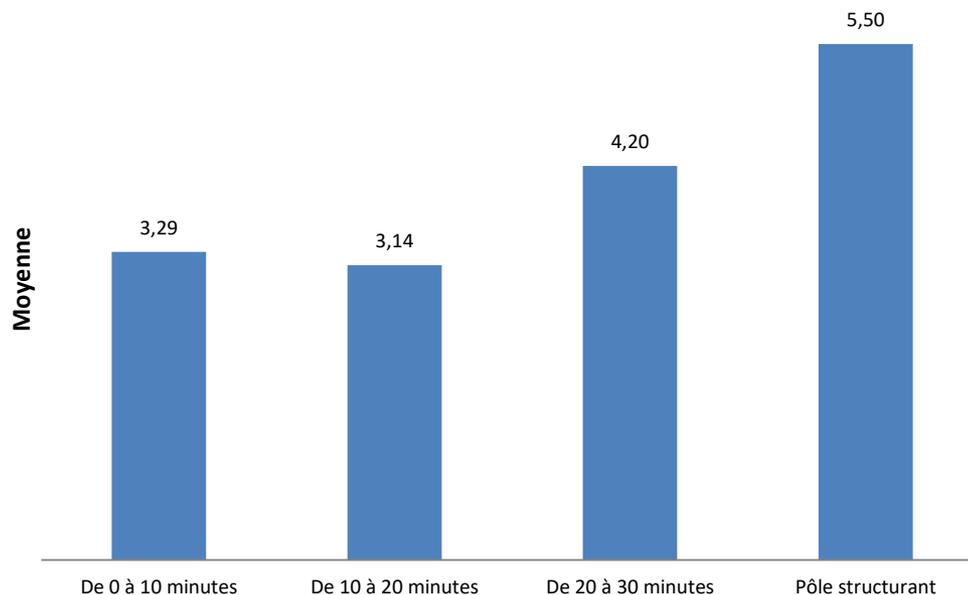


Source : MACS – service développement économique

Tous les projets initialement prévus dans le SCOT ne se sont pas concrétisés, 3 sur 6 ont été autorisés. Sur ces 3 projets, les surfaces développées sont proches des surfaces permises par le Document d'Aménagement Commercial (DAC) du SCOT.

R79

Agir sur les commerces de proximité afin de maintenir les équilibres commerciaux du territoire du SCoT.

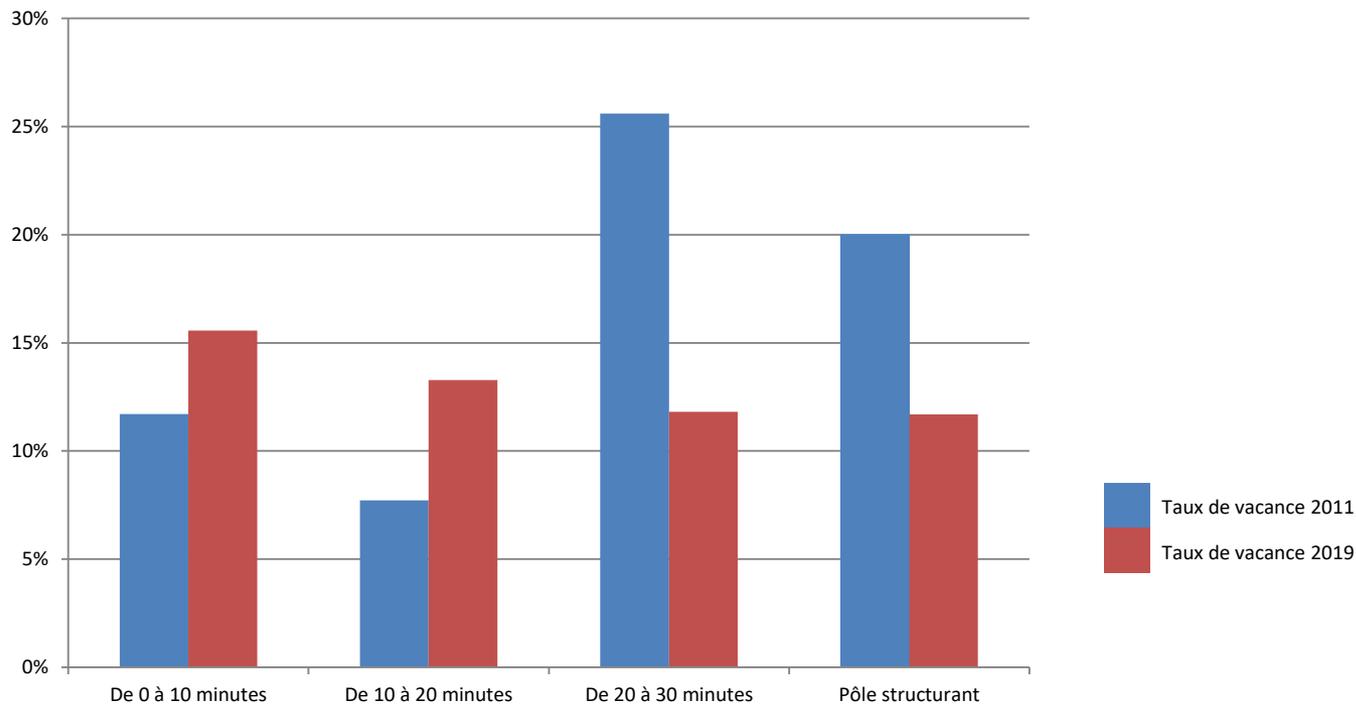


Source : MACS – service développement économique

La moyenne de l'évolution du nombre d'unités commerciales montre le dynamisme des pôles structurants du territoire du SCoT. Les unités commerciales y ont progressé presque deux fois plus vite que les communes situées dans le secteur « de 10 à 20 minutes ».

R79

Agir sur les commerces de proximité afin de maintenir les équilibres commerciaux du territoire du SCoT.



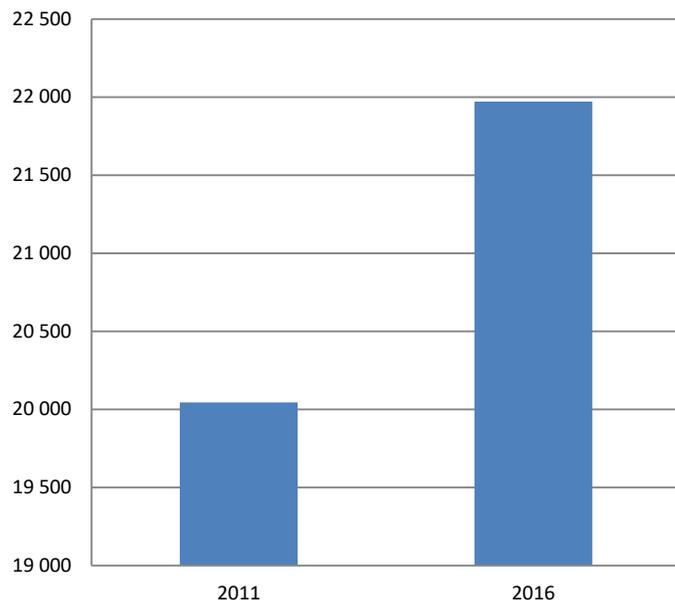
Source : MACS – service développement économique

Le taux de vacance dans les bourgs et les centres villes a tendance à diminuer dans les secteurs les plus éloignés et les pôles structurants, mais inversement à augmenter lorsque les communes sont proches d'Atlantisud.

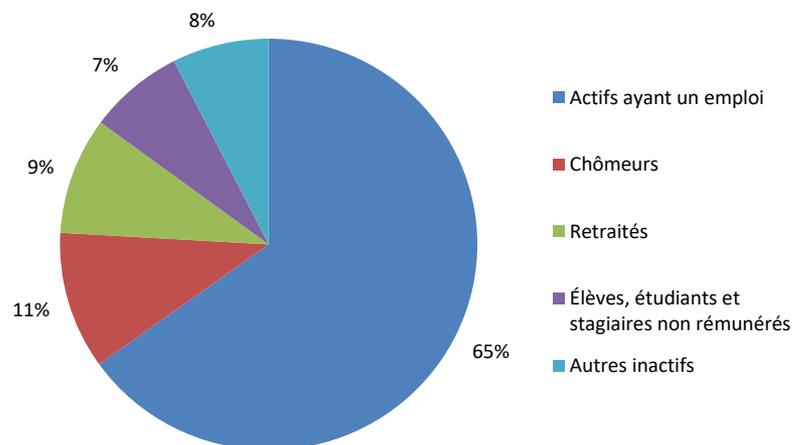
P111, P112

Agir sur les commerces de proximité afin de maintenir les équilibres commerciaux du territoire du SCoT.

Nombre total d'emplois



Répartition des 15-64 ans par type d'activité en 2016



Source : INSEE (EMP T5 & EMP G1) et MACS – service développement économique

Le nombre d'emplois a globalement progressé de 10 % entre 2011 et 2016, pour atteindre près de 22 000 emplois dans le périmètre du SCoT. Parallèlement, le taux chômage a également augmenté passant de 12,4 % en 2011 à 14,2 % en 2016. Ainsi, le territoire est certes dynamique en création d'emplois mais subit un chômage bien présent dans sa population active.

Objectif stratégique : Accompagner la croissance démographique par la création d'emplois et d'activités.

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT propose de renforcer les zones d'activités. »

Satisfaisant

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe, toutes les ZAE sont désormais de compétence communautaire MACS. Elles connaissent une dynamique positive permettant à bon nombre d'établissements de venir s'installer sur le territoire, le nombre de lots restants et les délais de vente des lots attestent de cette vitalité.

Evolution du nombre d'établissements dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Excellent

Nombre de lots de ZAE restant à commercialiser

Limité

Ces espaces destinés à l'activités économiques rassemblent 31 % de l'emploi total du territoire. Certes dynamique, le nombre total tant à stagner malgré la progression du nombre d'établissements.

Evolution du nombre d'emplois dans les ZAE



Les ZAE constituent une offre particulière sur le marché immobilier d'entreprises. Même si des signes de ralentissement de l'évolution de l'emploi sont observés, elles démontrent toutefois leur utilité d'accompagnement du développement économique.

Objectif stratégique : Accompagner la croissance démographique par la création d'emplois et d'activités.

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT propose de renforcer la qualité globale du maillage et du service commercial du territoire auprès de ses habitants, des touristes et des usagers extérieurs. »

Excellent

Les surfaces autorisées sont au final, largement inférieures à celles permises dans le DAC. Cette situation résulte du non aboutissement de projets (Atlantisud à Saint-Geours-de-Marenne, Capbreton par exemple) qui laisse des marges de manœuvre dans les délais à 2030 visés par le SCoT. D'où une valeur « excellent » par rapport à l'objectif de rationalisation de l'appareil commercial sur le territoire.

Surface de plancher consommée
en m²

Satisfaisant

Les centres bourgs et les centres villes parviennent à maintenir globalement leur appareil commercial. Pour autant, une attention doit être portée sur les galeries marchandes créées dans les ZACOM afin de limiter les effets de concurrence d'attractivité avec les centres villes.

Evolution du nombre d'unités
commerciales (en hors saison)

Taux de vacance en centre-
bourg et centre-ville

Limité

Le nombre d'emplois créés prouve la vitalité économique du territoire du SCoT. Pour autant, le nombre de chômeurs a progressé de 28 %, attestant aussi des fragilités sociales à peut-être relativiser au regard de l'activité touristique saisonnière difficilement mesurable.

Evolution du nombre d'emplois



Les pôles structurants démontrent leur assise sur l'armature urbaine du périmètre, par leur capacité à capter le dynamisme observé sur le territoire du SCoT. Toutefois, cette approche lissée à l'année, masque parfois les fortes évolutions saisonnières observées dans les communes littorales.

Mobilité



Objectif stratégique : Renforcer et diversifier l'offre de déplacements.

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT précise que la maîtrise de la croissance du trafic routier et la satisfaction des besoins croissants en déplacement sur le territoire passeront à terme par la création et/ou le renforcement de l'offre interne en transports collectifs. »

L'objectif est de renforcer ou de conforter la place des transports collectifs.

R39, R40

Fréquentation des transports en commun (rail)

Fréquentation des transports en commun (Yégo)

« Le SCoT prévoit la préservation des capacités routières et d'évolution des voies primaires existantes ou à aménager. »

**P65, P68,
P69**

Les PLU et les opérations d'aménagement devront prendre en compte les projets d'infrastructures routières prévues au SCoT destinées à faciliter les flux d'entrées sur le territoire et les échanges intercommunaux.

Evolution des trafics routiers

« Le SCoT veut promouvoir le développement des liaisons douces. »

**P62, P63,
P77**

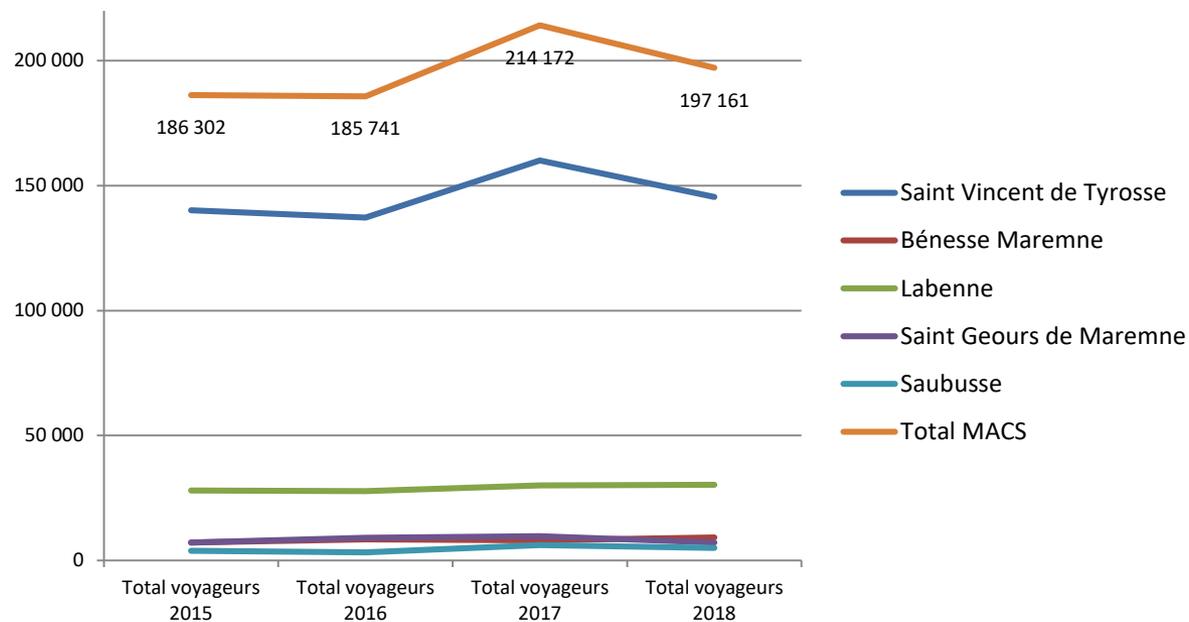
Les PLU devront permettre la réalisation des liaisons projetées en matières de voies vertes inscrites dans le schéma directeur cyclable de la communauté de communes.

Nombre de km de liaisons douces

| Indicateur | Description | Source(s) |
|---|--|--|
| Fréquentation des transports en commun (rail) | Informations issues des données de billetterie. Les données non-voyageurs (correspondant à une extrapolation des voyages à partir de comptages réalisés en Ile de France) n'ont pas été utilisées parce qu'elles s'appuient sur des estimations. | SNCF – Gares & Connexions |
| Fréquentation des transports en commun (Yégo) | Données dénombrant le nombre de voyages enregistrés lors de la montée dans le bus. | MACS – service Mobilités-Transport - TransLandes |
| Evolution des trafics routiers | Les données recueillies datent de 2015, à l'échelle du Sud Landes (périmètre du SCOT et du Seignanx) mais demeurent d'actualité. Elles permettent d'évaluer l'état actuel des infrastructures de routières au regard des intensités de trafics saisonnières. | CD40 – MACS - Seignanx |
| Nombre de km de liaisons douces | Données issues des travaux réalisés sur le territoire. L'année correspond à la fin des travaux entrepris. | MACS – service Mobilités - Transport |

R39, R40

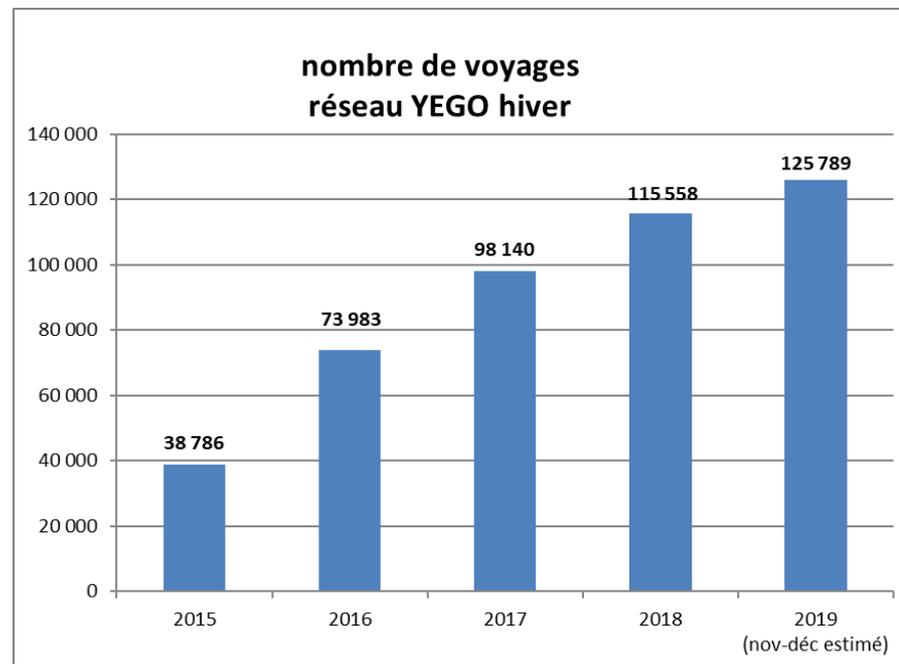
Les politiques publiques et les documents d'urbanisme locaux favoriseront l'aménagement des abords des gares



Source : SNCF Gares & Connexions

La gare de Saint-Vincent-de-Tyrosse concentre la fréquentation de l'ensemble des gares du territoire du SCoT. Elle représente à elle seule 74% de la fréquentation des gares de MACS. La deuxième gare, Labenne, atteint 15%, le reste étant réparti entre les 3 autres gares, Saint-Geours-de-Marenne, Saubusse et Bénése-Marenne.

| | | |
|-------------------|--|---|
| R39, R40 | Les politiques publiques et les documents d'urbanisme locaux favoriseront l'aménagement des abords des gares | |
| Bilan 2019 | 650 voyages/jour en moyenne (hors été) sur 4 lignes | Été 2019 = 118 618 voyages, sur 13 lignes |



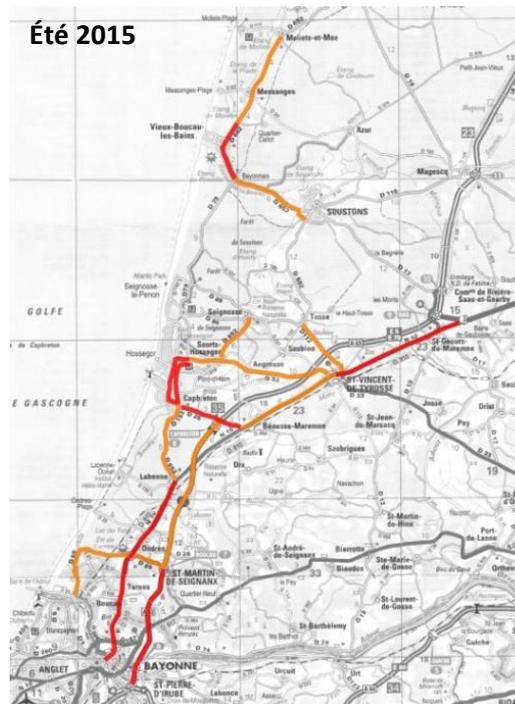
Source : MACS - service Mobilités-Transport - TransLandès

Inexistant à l'entrée en vigueur du SCoT, le service de transport en commun Yégo, propre à la Communauté de communes MACS, monte en puissance depuis 2015. Les usages se multiplient. Le rythme de progression ralentit mais reste soutenu, avec une fréquentation encore en hausse de 9% entre 2018 et 2019.

La forte saisonnalité du territoire a nécessité la mise en œuvre d'un service estival spécifique comprenant davantage de lignes (4 en hiver et 13 en été) et d'arrêts avec une fréquence plus soutenue. Au regard de cette spécificité fonctionnelle, il est à noter une fréquentation équivalente des 2 mois d'été (juillet-août) aux 10 autres mois de l'année.

P64, P65, P68, P69

Le SCoT identifie sur le territoire un réseau de voies structurantes, dites primaires, supports principaux des flux intercommunaux et économiques, qu'ils soient transitoires ou internes.



Source : Conseil départemental XL40 – MACS – Seignanx

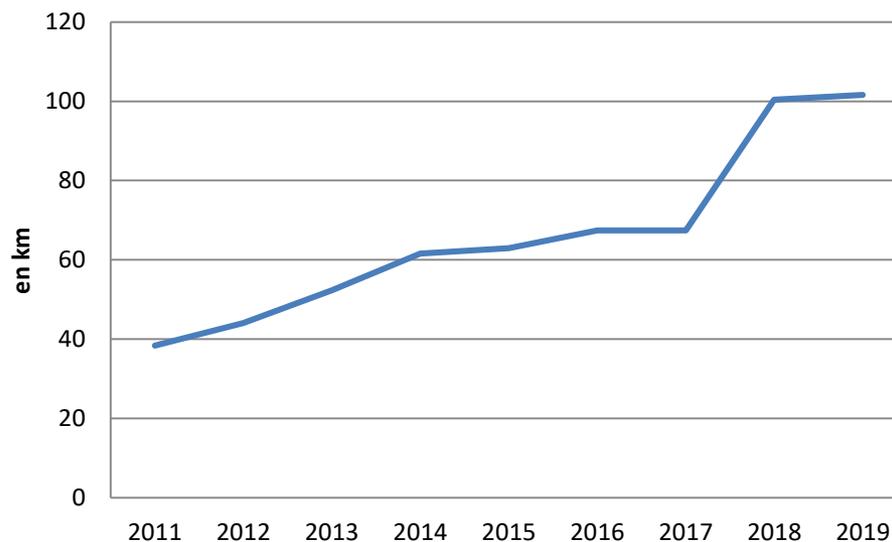
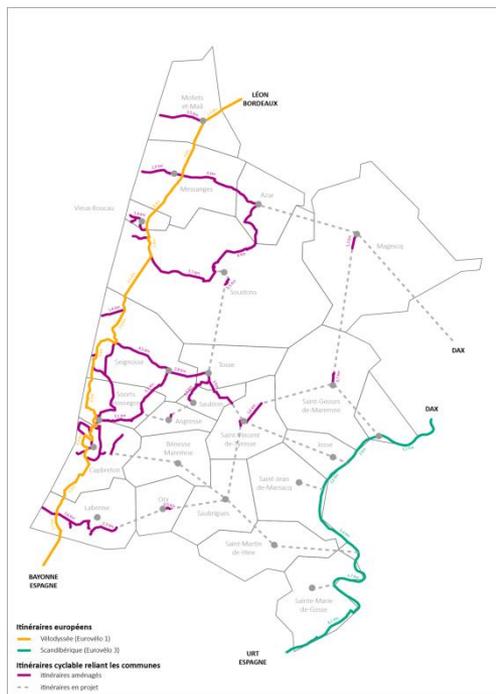
Les situations été et hors sont très contrastées.

Hors été, quelques points concentrent les problèmes de congestion, notamment en heures de pointes, pour lesquels les conditions de circulation sont perturbées (la RD 810 nord et sud – Saint-Geours de M-Tyrosse / Tarnos-Labenne, la RD 28 avec l'accès à l'autoroute, la zone « urbaine » Hossegor-Capbreton). La majorité du réseau reste assez fluide.

En été, le secteur nord (Soustons – Vieux Boucau) se charge, de même que l'ensemble de la partie du sud du périmètre du SCoT, élargi au secteur du Seignanx (au sud de la RD 33). Les points particuliers déjà recensés en basse saison, deviennent très denses. De plus, la charge augmente également sur l'autoroute.

P62, P63, P77

Le développement des circulations douces peut être une alternative aux déplacements motorisés



Source : MACS – service Mobilités-Transport

Le territoire du SCoT a connu un large développement des infrastructures de liaisons douces. Les usages sont étroitement liés à ces nouvelles offres de mobilités, comme en atteste les données recueillies. Les deux itinéraires européens sont finalisés (Vélodyssée et Scandibérique). Les boucles internes au territoire sont amorcées, permettant d’envisager le développement des usages quotidiens.

Objectif stratégique : Renforcer et diversifier l'offre de déplacements.

Traduction dans le DOO :

« Le SCoT précise que la maîtrise de la croissance du trafic routier et la satisfaction des besoins croissants en déplacement sur le territoire passeront à terme par la création et/ou le renforcement de l'offre interne en transports collectifs. »

Limité

Sur un territoire péri-urbain et majoritairement rural, l'usage de la voiture domine encore largement les déplacements (78% en 2010 – EMD 2010). Pourtant, l'entrée en service de Yégo prouve la nécessité de développer l'utilisation des transports en commun et les fréquentations en attestent. Ainsi, si au regard de ce nouveau service, l'intérêt est avéré, son influence doit encore se renforcer avec le rôle des gares en terme d'aménagement urbain.

En outre, un travail est engagé autour de points de convergence de différents modes de déplacement (avec l'aménagement de pôles d'échanges), pour améliorer la chaîne de mobilité des transports alternatifs à la voiture (urbains, inter-urbains et scolaires).

Fréquentation des transports en commun (rail)

Fréquentation des transports en commun (Yégo)

« Le SCoT prévoit la préservation des capacités routières et d'évolution des voies primaires existantes ou à aménager. »

Non évalué

Les données actualisées de 2015 permettent de mettre en lumière les nécessités d'évolution des infrastructures de mobilités. Les conclusions qu'elles ont produites ont interrogé le projet de création d'une nouvelle infrastructure rétro-littorale pourtant prévue au SCoT. En effet, l'approfondissement des études sur le sujet a conduit à questionner le choix du modèle de développement de la route par rapport aux autres solutions de mobilité (transport en commun, développement du vélo...).

Evolution des trafics routiers

Objectif stratégique : Renforcer et diversifier l'offre de déplacements.

Traduction dans le DOO :

« *Le SCoT veut promouvoir le développement des liaisons douces.* »

Excellent

Le réseau de liaisons douces s'appuie avant tout sur les voies vertes développées en premier lieu sur la bande littorale. Les premiers retours issus de l'EMD 2010 montraient déjà le lien entre infrastructures et usages. Cela se vérifie aujourd'hui, mais appelle à davantage d'offres (ramification du réseau, services connexes) pour développer notamment l'usage du vélo sur le territoire du SCoT. A noter que l'avènement de l'assistance électrique catalyse de plus en plus le recours à un usage quotidien du vélo.

Nombre de km de liaisons
douces



Au global, le territoire du SCoT a connu une première phase de création d'un certain nombre d'infrastructures, dont l'offre de transport en commun Yégo. Ce nouveau service démontre son intérêt tous les ans pour les habitants au regard du succès de son utilisation. Désormais, une nouvelle phase de renforcement et de diversification de l'offre commence, en cohérence avec les évolutions urbaines à venir.

Bilan de l'évaluation



Evaluation du SCoT – Synthèse

Rappel des objectifs stratégiques du PADD

1. Pérenniser les équilibres et la richesse des identités par le projet environnemental, paysager et patrimonial,
2. Maitriser la croissance démographique et rééquilibrer l'offre de logements,
3. Accompagner la croissance démographique par la création d'emplois et d'activités,
4. Favoriser un développement équilibré des services à la personne, marqué par le développement de l'économie résidentielle,
5. Renforcer et diversifier l'offre de déplacements.

Rappel des thématiques



Démographie

Agriculture et paysages

Eau

Déchets

Energie

Démographie

Consommation de l'espace

Logement

Mobilité

Equipements

Economie et commerce

Evaluation du SCoT – Synthèse

Synthèse des fiches thématiques

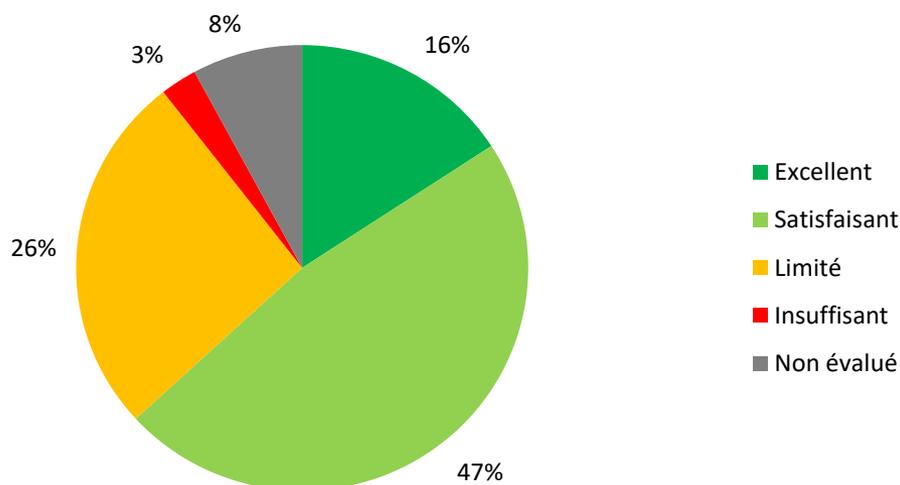
| Thématique | N°_indicateur | Indicateur mesuré | Evaluation |
|--------------------------|---------------|---|--------------|
| Démographie | I01 | Evolution de la population | Satisfaisant |
| Démographie | I02 | Evolution du rythme de croissance de la population | Satisfaisant |
| Démographie | I03 | Evolution de la répartition démographique selon les polarités du SCoT | Satisfaisant |
| Consommation de l'espace | I04 | Evolution du mode d'occupation de l'espace | Satisfaisant |
| Consommation de l'espace | I05 | Evolution de la tâche urbaine | Satisfaisant |
| Consommation de l'espace | I06 | Evolution de l'extension de l'urbanisation dans les EPR | Satisfaisant |
| Logement | I07 | Nombre de total logements | Limité |
| Logement | I08 | Evolution de la densité des logements | Satisfaisant |
| Logement | I09 | Nombre de logements locatifs sociaux | Limité |
| Logement | I10 | Nombre de logements locatifs sociaux par polarité | Satisfaisant |
| Equipements | I11 | (suivi des établissements) | Excellent |
| Equipements | I12 | Evolution du nombre d'équipements | Satisfaisant |
| Agriculture et paysages | I13 | Evolution des surfaces PAC | Satisfaisant |
| Agriculture et paysages | I14 | Répartition des paysages | Limité |
| Agriculture et paysages | I15 | Evolution de la répartition des paysages | Limité |
| Eau | I16 | Nombre d'abonnés | Non évalué |
| Eau | I17 | Rendement du réseau de distribution | Satisfaisant |
| Eau | I18 | Taux de conformité des prélèvements de l'eau distribuée | Satisfaisant |
| Eau | I19 | Evolution des consommations d'eau potable | Limité |
| Eau | I20 | Longueur des réseaux séparatifs | Limité |
| Eau | I21 | Tonnage de matière sèche issues des stations d'épuration | Satisfaisant |
| Eau | I22 | Taux de conformité des systèmes d'assainissement non collectif | Satisfaisant |
| Eau | I23 | Evolution de la qualité des eaux superficielles | Insuffisant |
| Déchets | I24 | Tonnage collecté d'ordures ménagères par an | Satisfaisant |
| Déchets | I25 | Volume de déchets collectés en tri sélectif | Excellent |
| Energie | I26 | Evolution de la consommation d'électricité | Non évalué |
| Energie | I27 | Evolution de la production d'électricité | Excellent |

Evaluation du SCoT – Synthèse

Synthèse des fiches thématiques

| Thématique | N°_indicateur | Indicateur mesuré | Evaluation |
|----------------------|---------------|--|--------------|
| Economie et Commerce | I28 | Evolution du nombre d'établissements dans les ZAE | Satisfaisant |
| Economie et Commerce | I29 | Nombre de lots de ZAE restant à commercialiser | Excellent |
| Economie et Commerce | I30 | Evolution du nombre d'emplois dans les ZAE | Limité |
| Economie et Commerce | I31 | Surface de plancher consommée en m ² | Excellent |
| Economie et Commerce | I32 | Evolution du nombre d'unités commerciales (en hors saison) | Satisfaisant |
| Economie et Commerce | I33 | Taux de vacance en centre-bourg et centre-ville | Satisfaisant |
| Economie et Commerce | I34 | Evolution du nombre d'emplois | Limité |
| Mobilité | I35 | Fréquentation des transports en commun (rail) | Limité |
| Mobilité | I36 | Fréquentation des transports en commun (Yégo) | Limité |
| Mobilité | I37 | Evolution des trafics routiers | Non évalué |
| Mobilité | I38 | Nombre de km de liaisons douces | Excellent |

Synthèse des évaluations



Evaluation du SCoT – Synthèse

Evaluation des thématiques

Démographie

Malgré un rythme encore soutenu, la croissance de la population rentre dans les proportions du scénario initialement envisagé. Les données disponibles de l'INSEE ne permettent pas toujours de détailler ces évolutions dans le temps et par commune, compte tenu de la méthode de recensement. La tendance semble toutefois attester d'un léger tassement du rythme de progression, même si cette observation devra être poursuivie. Sa répartition se rapproche de la sectorisation proposée dans le SCoT. De manière générale, les secteurs disposant des services à la population croissent, confortant ainsi l'armature urbaine multipolaire du territoire.

Consommation de l'espace

L'observation de la consommation de l'espace demeure particulièrement difficile. En effet, plusieurs méthodes d'analyse sont possible, induisant plusieurs indicateurs différents. Pour autant, aucun ne peut représenter un chiffre exact au regard des limites intrinsèques des données. Du fait du manque de données utilisées par le SCoT actualisées, le recours à Corine Land Cover permet d'apporter une vision générale du phénomène. Il permet d'observer une augmentation brute de l'artificialisation des sols. Pour autant, son rythme a diminué sur la dernière période, de 2012 à 2018, période durant laquelle le SCoT est entré en vigueur et permet de déduire une baisse de la consommation des espaces naturels et agricoles.

Logement

La production de logements reste dynamique. Le PLH est venu préciser les éléments du SCoT concernant le logement, et observe, sur les deux dernières données disponibles, une construction de logements conformes aux objectifs globaux, apportant des signes positifs dans le suivi des évolutions du nombre de logements. La répartition de cette production vient consolider l'armature urbaine du territoire. L'approche sociale, avec le logement locatif social en particulier, est bien prise en compte mais se trouve englobée dans un volume de construction général qui ne permet pas encore de satisfaire réellement les besoins. Au global, l'action du SCoT, par les traductions réglementaires opérées dans les PLU et le PLH, commencent à peser malgré la forte dynamique du marché immobilier observée.

Equipements

Les équipements réalisés sont en lien avec les besoins de la population. Ils s'inscrivent dans une économie résidentielle telle que visée par le SCoT. A noter que l'attention portée par le document sur les établissements scolaires de second degré permet de conclure à une conformité des réalisations vis-à-vis des objectifs.

Evaluation du SCoT – Synthèse

Evaluation des thématiques

Agriculture et paysages

Le SCoT vise particulièrement les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il n'est pas toujours possible d'accéder à une information fine et de détailler les analyses autant que ce qu'implique les objectifs du SCoT. Les informations ne sont en effet, pas disponibles pour vérifier l'évolution de la trame verte et bleue par exemple. Pour être cohérent avec la consommation de l'espace, l'analyse s'appuie sur les données Corine Land Cover. À ce titre, seules des tendances peuvent être dégagées et elles montrent une faible évolution générale. Les surfaces agricoles semblent bien se défendre vis-à-vis des autres modes d'occupation du sol. La forêt, quant à elle, a subi une diminution. Toutefois, elle est à nuancer, d'une part par le mode d'exploitation de la sylviculture landaise, et d'autre part, par l'épisode de la tempête Klaus de janvier 2009 qui peuvent conduire à inclure dans les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, des espaces destinés à la forêt.

Eau

La gestion de la ressource en eau potable semble compatible avec le SCoT. L'hétérogénéité des modes de gestion ne permet pas toujours d'accéder à une information exhaustive. Toutefois, il est possible d'observer des résultats positifs tant sur les quantités que les qualités. En revanche, les eaux superficielles (eaux naturelles des cours d'eau) connaissent une dégradation mesurée mais générale des qualités observées. Une attention tout particulière semble donc nécessaire sur les traitements et les rejets dans le milieu naturel.

Déchets

En matière de santé publique, le SCoT souhaite améliorer la gestion des déchets. Confiée au Syndicat Intercommunal de Traitement et de Collecte des Ordures Ménagères, la gestion des déchets connaît une évolution en lien avec son territoire. La croissance de la population génère nécessairement davantage de déchets. Le volume d'ordures ménagères collectées ramené au nombre d'habitants reste stable sur la période 2012-2018. Parallèlement, les déchets triés progressent fortement laissant apparaître une prise de conscience collective réelle en faveur de l'environnement de manière générale.

Énergie

Les consommations progressent en restant bien supérieures aux consommations du territoire. Seules les données électriques ont pu être récoltées. À noter, une production locale quasi exclusivement issue d'une source renouvelable.

Evaluation du SCoT – Synthèse

Evaluation des thématiques

Economie et commerce

Le SCoT a souhaité mettre l'accent sur le développement des zones d'activités et des équipements commerciaux. Au moment de son élaboration, de nombreux projets étaient en gestation. La structuration proposée cherchait d'une part, à rationaliser les capacités d'accueil des entreprises au regard de ses composantes foncières et d'autre part, à éviter un trop fort éparpillement des projets. A la lecture des indicateurs analysés, la dynamique du territoire se poursuit. Les zones d'activités attirent toujours les entreprises locales, les délais de commercialisation en attestent. Pour autant, elles ne constituent pas la majorité de l'offre économique et leur observation est à associer avec les activités présentes ailleurs sur le territoire.

Parallèlement, l'objectif du SCoT visait également les équipements commerciaux. Il a permis de modérer les initiatives et limiter le risque de concurrence avec les centres-villes et centre-bourgs.

Mobilité

A l'élaboration du SCoT, les besoins étaient déjà réels. Le développement de l'urbanisation a renforcé cette demande et le territoire a commencé à répondre à cette attente sociale. Depuis l'entrée en vigueur du SCoT, la nouvelle offre locale Yégo, propre au territoire, a vu le jour. Elle constitue la première action en faveur d'une nouvelle mobilité sur territoire. A ce réseau de transport en commun, sont associées différentes actions et notamment le développement de l'usage du vélo. Les deux services, par la création d'infrastructures nouvelles, connaissent un réel succès. Les usages se multiplient et commencent à se diversifier. De même, la proposition d'alternatives à l'auto-solisme passe par un maillage d'aires de covoiturage connectées au réseau routier et aux zones d'emploi. Il fait partie d'un axe fort d'organisation des déplacements pour les dix prochaines années (MACS compte à ce jour 4 aires de covoiturage).

Développer un réseau de transport pour une alternative à l'usage unique de la voiture demande du temps. A ce jour, la première pierre est posée. Même si la part de déplacement en transport en commun reste marginal, sur un territoire rural et péri-urbain comme celui du SCoT, la modification des usages prend du temps. De nouveaux développements sont nécessaires pour permettre d'inscrire davantage le territoire dans les ambitions affichées du SCoT.

Evaluation du SCoT – Bilan

Evolution du SCoT au regard du bilan de son évaluation

L'évaluation des indicateurs permet de mettre en avant une action réelle du SCoT, dans les 10 thématiques retenues. Le SCoT a manifestement été le moment d'une prise de conscience des acteurs sur le devenir de leur territoire. Document intégrateur, toutes ses thématiques se trouvent interconnectées.

Toutefois, il est à noter que, dans bien des cas, cette action se mesure de manière indirecte, ce document d'urbanisme n'ayant pas de valeur coercitive véritable sur tous les sujets abordés.

Au final, l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud montre un document opérant. La majorité des indicateurs montrent une application au moins satisfaisante, avec des résultats qui entrent dans les dispositions et les objectifs visées par le SCoT. Même si tous les développements prévus au moment de son élaboration n'ont pas encore trouvé leur aboutissement, les grandes composantes du document demeurent.

Parallèlement, le contexte réglementaire a évolué. La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique par exemple, demande une adaptation du contenu du SCoT. Les évolutions imposées par les dispositions législatives semblent pouvoir être intégrée par voie de modification.

Ainsi, au regard de la vision générale de développement proposée et des évolutions législatives en vigueur, le SCoT de MACS peut poursuivre son application. Sa prochaine évaluation sera l'occasion de réinterroger plus profondément les caractéristiques générales du document, pouvant entraîner ainsi une évolution plus globale.



Annexe 1 – Répartition des communes par les secteurs retenus dans le SCoT.

| Secteur SCoT | Communes |
|------------------------|--------------------------|
| 1 - Pôle structurant | CAPBRETON |
| 1 - Pôle structurant | LABENNE |
| 1 - Pôle structurant | SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE |
| 1 - Pôle structurant | SOUSTONS |
| 2 - de 0 à 10 minutes | BENESSE-MAREMNE |
| 2 - de 0 à 10 minutes | JOSSE |
| 2 - de 0 à 10 minutes | MAGESCQ |
| 2 - de 0 à 10 minutes | SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE |
| 2 - de 0 à 10 minutes | SAINT-JEAN-DE-MARSACQ |
| 2 - de 0 à 10 minutes | SAUBION |
| 2 - de 0 à 10 minutes | SAUBUSSE |
| 3 - de 10 à 20 minutes | ANGRESSE |
| 3 - de 10 à 20 minutes | AZUR |
| 3 - de 10 à 20 minutes | SAINT-MARTIN-DE-HINX |
| 3 - de 10 à 20 minutes | SAUBRIGUES |
| 3 - de 10 à 20 minutes | SEIGNOSSE |
| 3 - de 10 à 20 minutes | SOORTS-HOSSEGOR |
| 3 - de 10 à 20 minutes | TOSSE |
| 4 - de 20 à 30 minutes | MESSANGES |
| 4 - de 20 à 30 minutes | MOLIETS-ET-MAA |
| 4 - de 20 à 30 minutes | ORX |
| 4 - de 20 à 30 minutes | SAINTE-MARIE-DE-GOSSE |
| 4 - de 20 à 30 minutes | VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS |

Annexe 2 – Typologie des zones d'activités

ESPACES STRATEGIQUES

> 50 ha, proche de grands axes de communication, desserte par tous les réseaux urbains bien dimensionnés, transports en commun, entreprises à rayonnement régional et national.

- ZA Arriet (Bénèsse-Maremne)
- ZA Atlantisud (St-Geours-de-Maremne)
- ZA Pédebert (Soorts-Hossegor)
- ZA Cramat (Soustons)

ESPACES D'EQUILIBRE

5 ha mini, proche d'axes de communication, desserte par la plupart des réseaux suffisamment dimensionnés, transports en commun si possible, entreprises à rayonnement local et régional.

- ZA le Tuquet (Angresse)
- ZA les 2 Pins (Capbreton)
- ZA Berhouague (Labenne)
- ZA Housquit (Labenne)
- ZA Artiguenave (Labenne)
- ZA Tinga (Magescq)
- ZA Barias (St-Geours-de-Maremne)
- ZA Terreblanque + Casablanca (St-Vincent-de-Tyrosse)
- ZA Laubian (Seignosse)

ESPACES DE PROXIMITE

< 5 ha généralement, services et activités de proximité, entreprises à rayonnement local voire départemental

- ZA Lou Yeme (Azur)
- ZA Guillebert (Bénèsse-Maremne)
- ZA Mouta et Marquèze (Josse)
- ZA La Gare (Magescq)
- ZA Pey de l'Ancre (Messanges)
- ZA La Palle (Moliets)
- ZA (Orx)
- ZA (St-Martin-de-Hinx)
- ZA Le Plach (Saubion)
- ZA La Haurie (Saubrigues)
- ZA Jouendema (Saubusse)
- ZA Larrigan (Seignosse)
- ZA Lacomian (Tosse)
- ZA Beillicq (Tosse)
- ZA Pignadar (Vieux-Boucau)

Annexe 3 – Indicateurs approuvé et leur évolution

| Thèmes contenus dans le SCoT | Indicateurs contenus dans le SCoT approuvé | Devenir des indicateurs | Etat de l'indicateur |
|-------------------------------------|---|---|----------------------------------|
| Assainissement collectif | qualité des rejets des eaux traitées | Longueur des réseaux séparatifs Tonnage de matières sèches issues des stations d'épuration | Reformulé |
| Assainissement individuel | dispositifs d'assainissement autonome contrôlé | Taux de conformité des systèmes d'assainissement non collectif | Reformulé |
| Déplacements doux | développement des réseaux de déplacements doux | Nombre de km de liaisons douces | Reformulé |
| Eau potable | prélèvement et consommation d'eau potable | Nombre d'abonnés Evolution des consommations d'eau potable | Reformulé |
| Eau potable | qualité de l'eau potable | Taux de conformité des prélèvements de l'eau distribuée | Reformulé |
| Eau potable | rendement des réseaux de distribution | Rendement du réseau de distribution | Conservé |
| Energies renouvelables | développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables (chauffe eau solaire, photovoltaïque, chaudière bois...) | Evolution de la consommation d'électricité Evolution de la production d'électricité | Reformulé |
| Espace rural et forestier | nouvelles habitations isolées | Nombre de PC dans les "quartiers" | Difficulté à mobiliser la donnée |
| Etendue des espaces naturels | superficie d'espaces naturels par type de milieux | Evolution des répartitions des espaces naturels | Reformulé |
| Evolution de la densité de logement | densité de logements | Evolution de la densité des logements | Conservé |
| Evolution des superficies agricoles | superficie agricole utilisée | Evolution de la SAU | Conservé |

Annexe 3 suite – Indicateurs approuvé et leur évolution

| Thèmes contenus dans le SCoT | Indicateurs contenus dans le SCoT approuvé | Devenir des indicateurs | Etat de l'indicateur |
|--|--|---|---|
| Evolution des superficies forestières | superficie totale des forêts | Evolution de la surface boisée | Conservé |
| Evolution des surfaces artificialisées | superficie de la tâche urbaine | Superficie de la tâche urbaine | Redondant |
| Extensions urbaines | extensions en continuité par rapport à la tâche urbaine existante | Evolution de la tâche urbaine | Conservé |
| Extensions urbaines | extensions limitées dans les espaces proches du rivage | Evolution de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage | Reformulé |
| Gestion des déchets | gisement de déchets produits | Tonnage collecté d'ordures ménagères par an | Reformulé |
| Gestion des déchets | évolution du nombre de points d'apport volontaire pour le tri sélectif | Volume de déchets collectés en tri sélectif | Reformulé |
| Gestion des déchets | valorisation des déchets | % de valorisation des déchets (recyclage, compostage) | Pas de donnée |
| Nuisances sonores | Points noirs : bruit identifié dans le cadre de l'observatoire du bruit et des transports terrestres | | Les PLU l'ont réalisé avec obligation réglementaire |
| Nuisances sonores | évolution des linéaires de voies bruyantes (routes, voies ferrées) | | Les PLU l'ont réalisé avec obligation réglementaire |
| Protection de la ressource en eau | mise en œuvre des périmètres de protection de captages | Aucun secteur de développement n'est prévu au sein des périmètres de protection des captages. Par ailleurs, ils sont préservés par un classement en zone naturelle. | Abandonné |

Annexe 3 suite – Indicateurs approuvé et leur évolution

| Thèmes contenus dans le SCoT | Indicateurs contenus dans le SCoT approuvé | Devenir des indicateurs | Etat de l'indicateur |
|--|--|---|--|
| Qualité de l'air | Trafic Moyen Journalier Annuel sur les principaux axes routiers du territoire | Pas de donnée depuis 2012 | Difficulté à mobiliser la donnée |
| Qualité de l'air | concentration des polluants atmosphériques | Pas de donnée depuis 2012 | Difficulté à mobiliser la donnée |
| Qualité des eaux superficielles (cours d'eau, eau de baignade) et souterraines | classe de qualité des différents paramètres physico-chimiques | Evolution de la qualité des eaux superficielles | Reformulé |
| Risque de feux de forêt | évolution des surfaces incendiées par an sur le territoire du SCOT | Nombre d'ha incendié par an | Difficulté à mobiliser la donnée |
| Risque d'érosion côtière | évolution de la surface des zones bâties soumises au risque d'érosion | | Difficulté à mobiliser la donnée |
| Risque d'inondation | évolution de la surface urbaine soumise au risque d'inondation | Evolution de la surface urbaine soumise au risque inondation | Difficulté à mobiliser la donnée |
| Risque d'inondation | évolution des surfaces imperméabilisées | Surface imperméabilisé --> renvoie à l'artificialisation des sols | |
| Risque d'inondation | évolution du nombre de communes disposant d'une cartographie des zones inondables | | Obligation réglementaire |
| Risques industriels | nombre d'établissements soumis à la Directive SEVESO et d'ICPE soumises à autorisation | Evolution du nombre ICPE | Pas de nouveau site industriel sur le territoire |
| Risques industriels | Population dans les zones d'aléas | | Difficulté à mobiliser la donnée |

Annexe 3 suite – Indicateurs approuvé et leur évolution

| Thèmes contenus dans le SCoT | Indicateurs contenus dans le SCoT approuvé | Devenir des indicateurs | Etat de l'indicateur |
|--|--|--|------------------------------|
| Séquences vertes | maintien des séquences vertes du réseau structurant | Indicateur mal constitué (donnée initiale non prévue) | Abandonné |
| Suivi des incidences des voies structurantes | choix du tracé des voies structurantes | Pas de sujet - infrastructure non réalisée --> Evolution des trafics routiers | Modification de l'indicateur |
| Suivi des incidences des voies structurantes | mesures d'atténuation et mesures compensatoires mises en œuvre | Pas de sujet - infrastructure non réalisée --> Evolution des trafics routiers | Abandonné |
| Transports collectifs | Fréquentation des transports collectifs | Nombre de voyages par TC (rail et Yégo) | Complété |
| Pas d'indicateur | | Evolution de la population | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Evolution du rythme de croissance de la population | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Evolution de la répartition démographique selon les polarités du SCOT | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Evolution du mode d'occupation de l'espace | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Nombre de logements construits | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Nombre de logements locatifs sociaux | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Nombre de logements vacants | Abandonné |
| Pas d'indicateur | | Nombre de logements locatifs sociaux par polarité | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Répartition des équipements par gamme et polarité | Non renseigné |
| Pas d'indicateur | | Suivi des établissements scolaires de 2nd degré Evolution de la répartition des équipements | Ajouté |

Annexe 3 suite – Indicateurs initiaux et leurs évolutions

| Thèmes contenus dans le SCoT | Indicateurs contenus dans le SCoT approuvé | Devenir des indicateurs | Etat de l'indicateur |
|------------------------------|--|---|----------------------|
| Pas d'indicateur | | Evolution du nombre d'établissements dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE) | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Nombre de lots de ZAE restant à commercialiser | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Evolution du nombre d'emplois dans les ZAE | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Evolution du nombre d'emplois global | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Surface plancher consommée en m ² dans les ZACOM | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Evolution du nombre d'unités commerciales (en hors saison) | Ajouté |
| Pas d'indicateur | | Taux de vacance en centre-bourg et en centre-ville | Ajouté |